

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	52 (1973-1974)
<b>Artikel:</b>	Le rôle du clergé dans l'évolution de la coalition libérale-conservatrice au pouvoir à Fribourg de 1856 à 1881
<b>Autor:</b>	Python, Francis
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818163">https://doi.org/10.5169/seals-818163</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Le rôle du clergé dans l'évolution de la coalition libérale-conservatrice au pouvoir à Fribourg de 1856 à 1881 \***

**FRANCIS PYTHON**

La démarche de notre étude vise à mettre en évidence les relations qu'entretint le clergé avec les deux composantes de la coalition qui succéda au pouvoir radical et à en mesurer les effets sur l'orientation politique du nouveau régime.

Clergé et pouvoir politique, ces deux termes ou plutôt leur mise en relation, se placent dans le cadre d'une problématique qui, à des niveaux divers et sous de multiples aspects, a constamment affecté l'histoire de la vie politique fribourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle.

Ecartant une approche doctrinale des positions adoptées par l'évêque et les prêtres ou l'étude purement institutionnelle des rapports entre l'Eglise et l'Etat que la Constitution de 1857

---

\* Cet article reprend dans ses grandes lignes le thème d'un mémoire de licence préparé sous la direction du Professeur Roland Ruffieux et intitulé: *Le clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur 1856-1881*. Fribourg, 1974, XII - 468 p. Pour l'appareil critique et bibliographique on voudra bien se référer à ce travail publié dans la collection « Etudes et recherches d'histoire contemporaine », série mémoire de licence n° 27.

redéfinissait, on s'est borné ici à dégager les positions concrètes du clergé dans le jeu politique et à pondérer la réalité de leurs influences à travers des débats où l'affirmation des droits et des intérêts de l'Eglise mettait en cause la cohésion de la coalition. Avec la montée de l'activisme des jeunes prêtres néo-ultramontains et des réactions qu'ils suscitaient dans le clergé modéré, une attention plus particulière devra être portée à l'intervention du clergé lors des élections. Cette cléricalisation des luttes politiques qui aboutira à l'éclatement de la coalition se révélera particulièrement lors de la succession épiscopale de Marilley.

Notre analyse, dans une première partie, fournira quelques données de base sur la présence des prêtres dans le canton à cette époque, ainsi que sur leur rayonnement religieux, condition de leur influence politique. La deuxième partie de notre étude s'attardera plus longuement à l'évolution des attitudes politiques des prêtres en rapport avec la dynamique de la coalition.

## Première partie

### ***LE CLERGÉ ET SON INFLUENCE DANS LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE***

#### **Chapitre I**

##### **LA PRÉSENCE DU CLERGÉ DANS LE CANTON**

Avant d'aborder l'aspect spécifiquement politique de la présence du clergé, il convient de dégager, à l'aide de quelques données aisément quantifiables, l'importance du corps ecclésiastique dans la société fribourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette première approche révèlera une situation de base qui ne manqua pas d'influencer sur le comportement politique des prêtres.

###### *A. L'évaluation des effectifs du clergé séculier<sup>1</sup>*

Il apparaît que le corps clérical se trouve être en état de crise, à un niveau numérique du moins, durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Parcourons brièvement la courbe des effectifs. Le choc de la Révolution s'accompagne d'une chute très nette de l'effectif ecclésiastique. De 264 prêtres recensés en 1790, on tombe à 216 ministres en 1810 pour atteindre le point le plus bas en 1830 avec 197 prêtres. L'influence de l'épisode révolutionnaire n'a rien d'étonnant, mais la durée de son effet surprend davantage. Ce

<sup>1</sup> Le clergé régulier n'a pas fait l'objet de cette enquête. Les difficultés de rassemblement de données exhaustives en ce domaine l'ont momentanément écarté de notre recherche.

n'est qu'en 1840 qu'on dénote un redressement (211), bien vite contrarié par le régime radical. Ainsi, en 1850, on ne compte que 196 prêtres. Malgré la rentrée des exilés et la présence de 16 ex-conventuels, l'effectif de 1860 marque le pas (211). Cette stagnation se muera en baisse en 1870 (201) pour se prolonger jusqu'en 1880 (201).

A partir de cette date, les effectifs s'accroissent, comptant 222 ministres en 1890 pour atteindre un sommet en 1910 avec un chiffre de 248 prêtres. Si ce redressement témoigne de la vigueur du mouvement religieux qu'on remarque dans le canton à la fin du siècle, il n'en reste pas moins que le niveau de 1800 (240 prêtres) ne fut dépassé qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est précisément durant la période qui nous préoccupe que s'opéra le retournement de conjoncture qui aboutira à ce redressement. Ce simple énoncé statistique mérite attention. Lié à la situation de l'Eglise et du canton, le bouillonnement pastoral qui caractérise l'action du clergé dans les années 1870 est peut-être aussi une réponse à la «morosité» de la courbe des effectifs. En tout cas les affrontements qui divisent le clergé, au niveau politique principalement, dissimulent mal un «conflit de génération»<sup>2</sup>. Les données du recrutement sacerdotal révèlent mieux encore cet état de crise qui suivit la chute du régime radical.

### *B. Les fluctuations de la courbe des ordinations*

Le mouvement des vocations ne doit pas être envisagé uniquement sous son aspect numérique. Il peut être un révélateur valable du statut social réservé au prêtre; à un niveau de signification supérieur, il indiquera la place tenue par la religion dans la société fribourgeoise<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> En 1860, la proportion des sexagénaires est supérieure au quart des desservants (26,7 %), elle atteindra 29,9 % en 1870. En 1910 le rajeunissement du clergé est tel que ce taux descendra à 12,9 %.

<sup>3</sup> Voir François Houtart: *La vocation au sacerdoce comme perception collective de valeurs*. In: *Archives de sociologie des religions*. 1963 (16), pp. 37-43.

D'une première approche du mouvement séculaire (voir graphiques) se dégage une impression de stabilité relative, ponctuée de variations importantes mais limitées, dues à certains événements extérieurs: Révolution, régime radical, guerre mondiale. Si l'on se borne à l'examen des levées sacerdotales de la période libérale-conservatrice, on constate que la désorganisation des circuits de recrutement en 1848 a eu un effet moins prononcé que lors de la Révolution, mais d'une durée plus marquée. De 1852 à 1865, la moyenne annuelle des ordinations sera de 3 prêtres. Le redressement sera particulièrement net: de 1866 à 1876 la moyenne atteindra le chiffre de 7 nouveaux prêtres par an<sup>4</sup>. La fin du siècle, avec quelques variations, conservera une telle intensité.

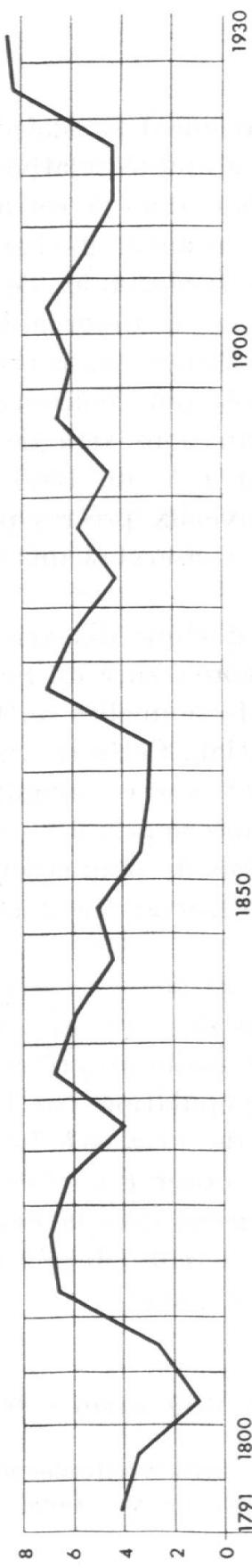
La stagnation aura donc survécu quelque dix ans à la chute d'un pouvoir hostile. Plus que de la réouverture du Séminaire en 1857, c'est de la reprise en mains confessionnelles du Collège St-Michel que l'on attendra une amélioration. Cette langueur cependant n'alla pas sans inquiéter. Dès 1860 une campagne de recrutement est entreprise. L'évêque lance des appels dans ses mandements, une quête pour subvenir aux frais de séminaristes pauvres est instituée, un meilleur contrôle de l'enseignement primaire est réclamé.

L'intensité des efforts de recrutement laisse à penser que tout ne dépendait pas d'une réorganisation des circuits traditionnels de recrutement. La fonction et le statut social du prêtre n'avaient-ils pas été dévalués aux yeux de la population par la politique radicale d'abaissement systématique de l'Eglise? Les résultats obtenus prouvent que l'Eglise avait conservé un fort ascendant sur les populations. Mais la répartition géographique des nouveaux prêtres témoigne de l'existence de différents degrés de ferveur dans l'adhésion à l'Eglise de certaines régions<sup>5</sup>.

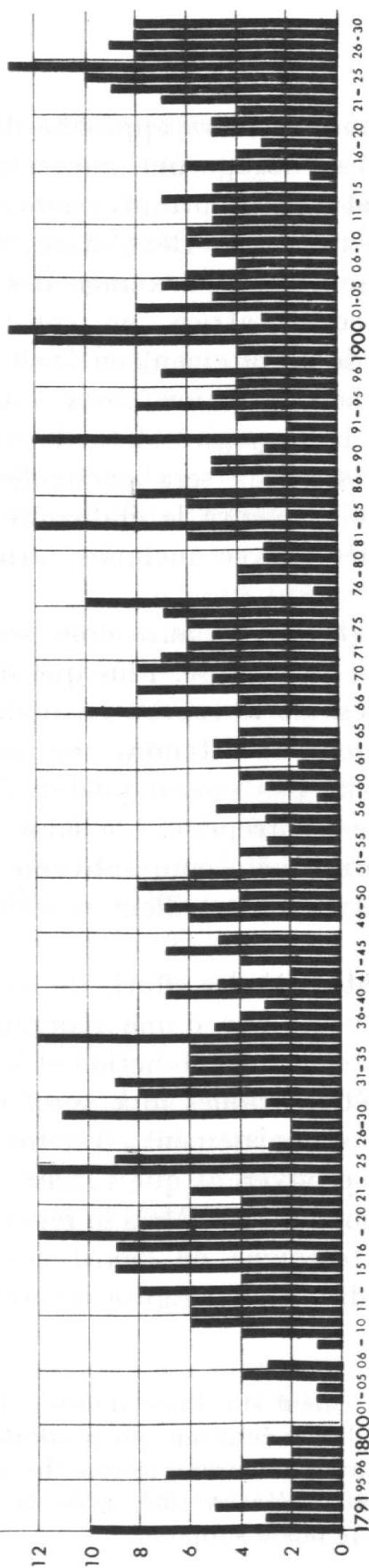
<sup>4</sup> Le calcul du taux d'ordination qui tient compte de l'évolution démographique confirme ces résultats.

<sup>5</sup> Faute de sources, le rôle de certains curés, véritables agents recruteurs, n'a pu être vérifié, mais la «teneur» en vocations de plusieurs paroisses le laisse supposer.

### **Evolution des ordinations (moyennes quinquennales), 1791-1930**



### **Mouvement annuel des ordinations, 1791-1930**



Une zone de recrutement intense est ainsi formée par les districts de la Glâne et de la Veveyse avec un prolongement constitué par la rive gauche du district de la Sarine (décanat de Saint-Protais). La Basse-Singine et la Haute-Gruyère se situent dans une zone au recrutement moyen, alors que les autres régions et la capitale ne fournissent que peu de nouveaux prêtres.

Le recrutement est donc essentiellement rural, constatation banale compte tenu de la société fribourgeoise de l'époque, mais il apparaît que l'Eglise s'appuie sur de véritables bastions cléricaux constitués en particulier par le bassin glânois et le district de la Veveyse qui jouèrent un rôle capital dans le réveil de vocations constaté à la fin des années 1860. On notera également que cette répartition géographique recoupe dans ses grandes lignes la carte de la pratique pascale. (voir carte ci-après).

Quant à la connaissance de l'origine sociale des nouveaux prêtres, le défaut de données précises empêchera la vérification des affirmations de l'évêque sur le séminariste «peu favorisé des dons de la fortune»<sup>6</sup>. L'élévation au sacerdoce offrait-elle une certaine promotion sociale? La considération dont est entouré le prêtre sous le régime libéral-conservateur fournit déjà quelques éléments d'une réponse.

### *C. Le curé dans la société fribourgeoise rurale*

L'importance du prêtre en milieu rural a été évaluée très diversement surtout en ce qui affecte l'orientation politique des fidèles. Un révélateur intéressant serait l'influence du curé dans les questions scolaires. L'institutionnalisation de celle-ci à travers le «concours efficace» accordé à l'Eglise par la Constitution de 1857, s'il confirme et légalise le rôle du curé en ce domaine, en uniformise également les effets.

<sup>6</sup> Archives de l'évêché de Fribourg, *Fonds Marilley* (ci-après AEvF, FM) Lettres pastorales. *Mandement de carême, 1860*. Ou: Correspondance de la nonciature, *Rapport du 8 juin 1848*. Voir aussi Wicky, F.: *Discours sur les vocations à l'état ecclésiastique*. Fribourg, 1863, p. 7.

Aussi s'est-on intéressé à la condition matérielle, plus méconnue mais non moins révélatrice de la situation réservée au curé dans le cadre d'une paroisse. Nos connaissances demeureront fragmentaires, mais ces investigations ont fait apparaître qu'un examen détaillé des soubassements matériels de l'Institution-Eglise pourrait renouveler la vision de cette symbiose profonde qui caractérise la vie du clergé dans le milieu rural et conditionne la vie de l'Eglise dans le canton.

On s'est attaché à déterminer le revenu annuel du curé à partir des données recueillies dans les «quaesitae» de 1864, enquêtes sur la situation des paroisses que les curés devaient adresser à l'évêque avant sa visite pastorale. Nous ne nous attarderons pas ici à l'hétérogénéité des données, ni aux compositions diverses des revenus<sup>7</sup>. Une grande disparité de rémunération se fait jour entre les paroisses. Néanmoins le revenu annuel moyen du curé fribourgeois peut être évalué à 1200 francs environ. Comparé au salaire de l'instituteur, ce chiffre prend tout son sens puisqu'il équivaut à peu près au double du traitement maximum d'un maître.

Cette situation matérielle privilégiée, si elle nous oriente sur la considération attachée à l'état ecclésiastique, nous invite en fin de compte, de même que les données numériques énoncées dans ce premier chapitre, à examiner la situation religieuse des populations sur lesquelles le clergé exerce un aussi fort ascendant.

---

<sup>7</sup> Il n'est pas tenu compte non plus des revenus des chapelains et des vicaires.

## Chapitre II

### **L'INFLUENCE DU CLERGÉ VUE À TRAVERS UNE ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE RELIGIEUSE**

Un examen de la vitalité religieuse des populations permet de mieux cerner l'influence du curé qui peut se lire à deux niveaux. D'une part, le taux de pratique est, dans une certaine mesure, fonction de l'action et du rayonnement d'un ministre. Corollairement, d'autre part, à l'intensité de la pratique correspond, étant donné le caractère particulier du catholicisme et de son organisation hiérarchique, une influence proportionnelle du prêtre, non seulement dans la sphère proprement religieuse, mais dans toute la vie sociale du groupe paroissial. A l'inverse, nous serons attentifs à la signification sociale et surtout politique des résistances rencontrées en ce domaine.

On connaît les principales catégories que la sociologie religieuse a élaborées sous l'impulsion de Gabriel Le Bras<sup>8</sup> pour appréhender le comportement religieux des catholiques. Pour des raisons de sources principalement, on a retenu la distinction entre pascalisant et non-pascalisant. Commandement de l'Eglise, le double précepte de la confession et de la communion pascales est en effet un minimum qu'un catholique doit accomplir en fait de pratique, s'il veut encore se prévaloir de cette qualité au regard de la communauté ecclésiale.

#### *A. Etat de la pratique pascale durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.*

A partir des données des «quaesitae» des visites pastorales de 1864, 1871, 1878, 1890 et 1900<sup>9</sup>, il a été possible d'établir un

---

<sup>8</sup> Voir en particulier ses: *Etudes de sociologie religieuse*. T. II: *De la morphologie à la typologie*. Paris, 1956, p. 400.

<sup>9</sup> AEvF, *Quaesitae*, classées par décanat.

taux de non-pascalisants pour chaque paroisse à ces différents moments. On entend par ce taux, le rapport exprimé en pour cent entre le nombre d'abstentions à la confession et / ou à la communion pasciales et le chiffre de la population catholique de la paroisse.

Il n'a été retenu ici qu'une carte reproduisant de façon synthétique les tendances dominantes des paroisses durant ce demi-siècle. Ont été mises en évidence les communautés qui ont franchi le seuil que constitue un taux de non-pascalisants supérieur à 2 % et cela par deux fois au moins.

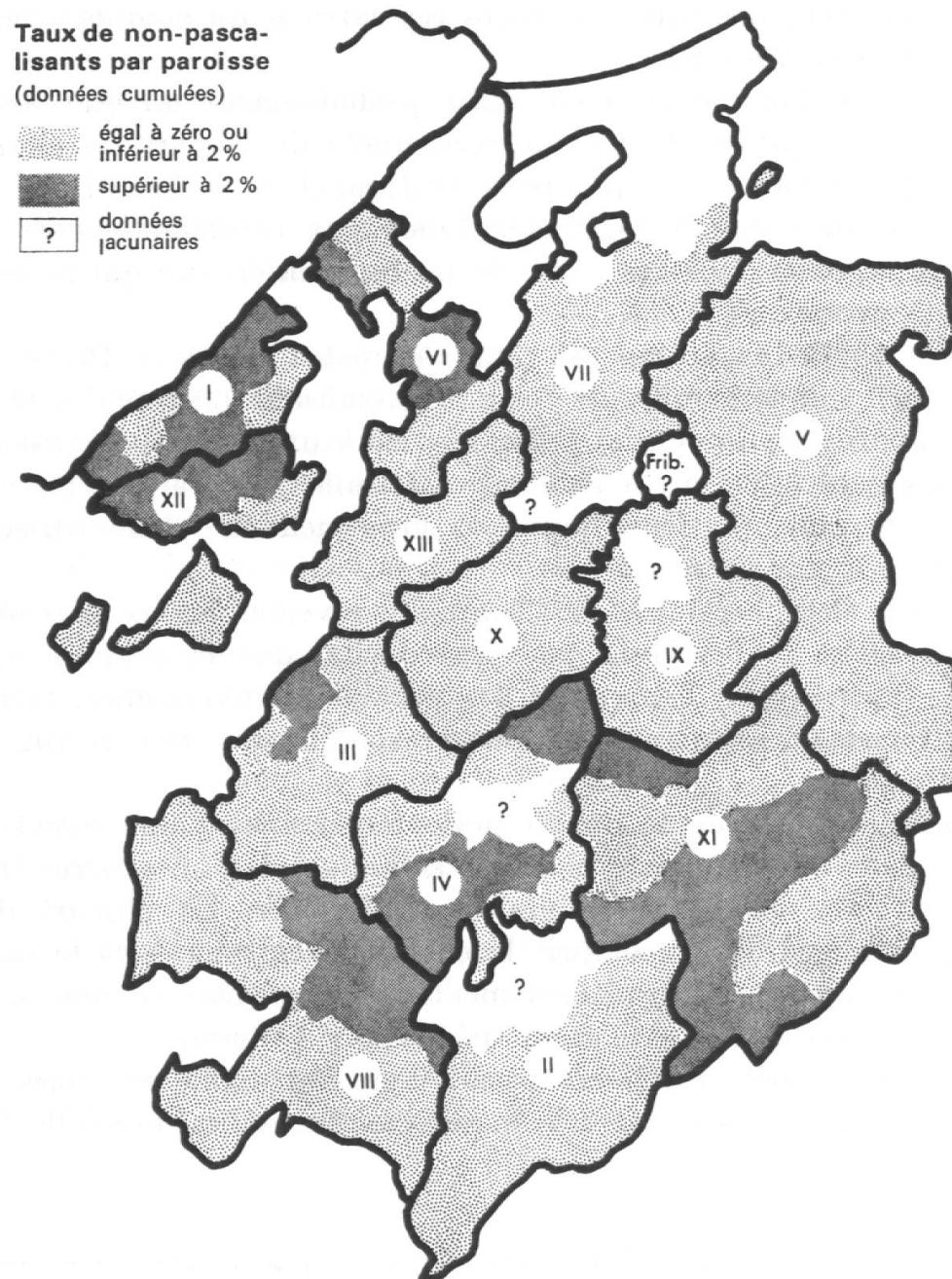
Sans nous arrêter pour l'instant à l'évolution de la pratique au cours de cette période, ce qui frappe c'est la quasi-unanimité de la pratique qui affecte l'ensemble des paroisses rurales. Un quart des paroisses présentent même, de façon constante, un taux de non-pascalisants nul. Cette quasi-unanimité suppose une action très intense et soutenue du clergé sur les paroissiens. On y reviendra.

Une deuxième constatation a trait au caractère bénin des taux de non-pascalisants dans les zones de pratique inférieure. Mis à part les chefs-lieux et le cas de paroisses isolées, les taux de non-pascalisants ne dépassent jamais le 4 % des populations.

Quant à la composition de ces zones moins ferventes, deux pôles se dégagent. D'abord une région constituée par la plupart des paroisses de l'enclave d'Estavayer ainsi que de quelques paroisses entourant l'enclave vaudoise d'Avenches. La deuxième zone regroupe les principales paroisses de la Basse-Gruyère avec un prolongement dans le val de Charmey et, semblable à un coin enfoncé dans la très pratiquante Veveyse, les deux paroisses du Crêt et de Semsales. Isolée au sein d'un district quasi-unanime, Romont ne parvient pas à opérer une jonction entre ces deux zones.

L'évolution de cette résistance à la pratique pascale durant ce demi-siècle nous aidera à cerner l'influence grandissante du clergé. D'une première enquête accomplie lors de la visite pastorale de 1857/58, peu après le retour d'exil de l'évêque, il ne reste que des données fragmentaires et pratiquement inutilisables. La lacune est d'importance car la situation de la pratique au lende-

## Les zones de pratique pascale inférieure, deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle



### Décanats ruraux

- |                    |                  |                    |
|--------------------|------------------|--------------------|
| I Estavayer-le-Lac | VI Avenches      | XI La Valsainte    |
| II Gruyères        | VII Sainte Croix | XII Saint Odilon   |
| III Romont         | VIII Saint Henri | XIII Saint Udalric |
| IV La Part-Dieu    | IX Saint Maire   |                    |
| V La Singine       | X Saint Protais  |                    |

main de 9 ans d'affrontements entre l'Eglise et le régime radical présentait certainement des traces révélatrices du comportement des prêtres et des fidèles.

La situation de 1864 constitue probablement un état assez avancé d'un patient travail de reconquête de la part du clergé. La majeure partie des paroisses pratiquent avec exactitude et selon les dires des curés, la résistance aux commandements de l'Eglise régresse dans ces zones de pratique inférieure qui se délimitent encore nettement.

En 1871, l'évolution est plus contrastée. Dans la Broye, le chef-lieu<sup>10</sup> voit le nombre de ses non-pascalisants augmenter alors que les paroisses du district présentent un taux de non-pascalisants généralement inférieur. A Romont et à Bulle<sup>11</sup>, la pratique pascale s'améliore mais plusieurs paroisses gruyériennes<sup>12</sup> s'enhardissent dans leur fronde sacramentelle.

Sept ans plus tard, la situation s'inverse. Si les paroisses broyardes ne se montrent pas plus dociles que la communauté d'Estavayer-le-Lac, l'ensemble des paroisses gruyériennes, mis à part Charmey, apparaissent plus respectueuses des consignes ecclésiastiques.

Les enquêtes de la fin du siècle témoignent d'une situation stable dans les régions de pratique soutenue et d'un progrès très sensible dans les zones de pratique inférieure. La plupart des paroisses broyardes y compris le chef-lieu rentrent dans le rang et la soumission a gagné également la Basse-Gruyère non sans réticences toutefois. Il en va de même pour Romont.

La reconquête du clergé paraît donc indéniable au cours de cette période, mais on ne manquera pas de souligner qu'elle fut

<sup>10</sup> Estavayer-le-Lac qui ne comptait que 80 non-pascalisants en 1864 en recense 130 en 1871 et 150 en 1878. On n'en dénombrera qu'une vingtaine en 1900.

<sup>11</sup> L'évolution de Bulle suivra un cours inverse de la situation d'Estavayer. De 300 non-pascalisants recensés en 1864 on passera à 250 en 1871 puis à 150 en 1878 pour atteindre la centaine en 1891.

<sup>12</sup> Ainsi Charmey qui passe de 12 non-pascalisants en 1864, à 83 en 1871 et à 120 en 1878.

entravée dans les années 1870 par une poussée de non-pratique pascale dans les deux zones de pratique médiocre, la Broye et la Basse-Gruyère. La remarque prendra tout son sens quand l'identité des non-pascalisants sera mieux connue.

#### *B. Le caractère politique de l'absentéisme pascal dans les zones d'influence libérale.*

Le taux-seuil de 2 % de non-pascalisants qui détermine les limites de zones moins ferventes a été choisi en fonction du caractère collectif de la résistance à la pratique pascale qu'il représente. Généralement, les desservants attribueront ce caractère collectif à des motivations politiques<sup>13</sup>.

Certes, de telles motivations ont aussi leurs effets dans les paroisses de pratique quasi-unanime. Les curés qui décrivent souvent le non-pascalisant comme un marginal au plan social: ivrognes, «originaux», étrangers ou misérables, prennent soin parfois de dénoncer la présence de «fortes têtes», de libres-penseurs et surtout de lecteurs de la presse libérale.

Mais c'est dans les zones de pratique inférieure que la dénonciation par les curés d'une résistance d'ordre politique se fait plus massive et plus violente. «L'esprit de 1848» est fustigé et surtout sa diffusion par les gazettes et par l'intermédiaire des instituteurs rescapés des purges de 1857-58. La présence d'aubergistes à l'idéologie libérale est particulièrement redoutée. Certes, l'adhésion aux idées de l'opposition ne va pas toujours jusqu'à la rupture, mais alors les curés se plaignent de la non-assistance à la messe et surtout aux vêpres ainsi que d'une participation moindre aux œuvres et congrégations pieuses.

---

<sup>13</sup> Le caractère social de la déficience pascale est relevé parfois. Ainsi à Bulle, aux dires du curé, les ouvriers pratiquent peu. Il en va de même dans la région de Semsales et Progens où la verrerie et les mines occupent un certain nombre de travailleurs.

Dans le climat de confusion qui règne entre sauvegarde religieuse et politique du canton dans les années 1870, il est parfois difficile de faire la part entre une foi qui serait moins vive et une attitude d'indépendance de la part des paroissiens. Néanmoins le degré de conformité rencontré entre appartenance politique et pratique pascale put se vérifier lors des votations fédérales sur les révisions constitutionnelles de 1872 et 1874. Si l'on sait que ces votations revêtaient un caractère accentué de défense religieuse et que le clergé s'était mobilisé pour faire échec à toute révision, la superposition des cartes de ces votes et de celle de la pratique pascale de 1870 paraît décisive. Des délimitations semblables de zones moins unanimes dans la pratique et d'opinions politiques libérales apparaissent.

La mise en évidence du facteur politique dans le comportement des non-pascalisans et la recrudescence de l'absentéisme pascal de certaines régions dans les années 1870 révèlent un climat politico-religieux très tendu durant la deuxième moitié de la période libérale-conservatrice. Cette atmosphère de crise s'inscrit dans un cadre plus général de luttes qui opposèrent les forces libérales et la réaction ultramontaine surtout à partir de la publication du *Syllabus* et des événements de Vatican I.

On fait état traditionnellement de l'agitation révisionniste, des dangers du catholicisme libéral et des prodromes du Kulturkampf pour expliquer l'attitude plus combative du jeune clergé fribourgeois qui entre alors sur la scène politique cantonale. Dans ce même ordre d'idées, on peut se demander si l'action du nouveau clergé ne partait pas également du constat lucide d'une dégradation de la pratique religieuse. La question ainsi formulée paraît trop unilatérale. A la limite, on pourrait se demander si la recrudescence d'une fronde sacramentelle n'est pas dans une certaine mesure une conséquence du militantisme d'un clergé aveuglément ultramontain.

De l'entrecroisement des coups portés par le radicalisme à une situation privilégiée de l'Eglise dans le canton et des efforts accomplis par le jeune clergé pour faire basculer le canton dans une réaction plus combative sortirent mêlées les incidences pasto-

rales d'un catholicisme de plus en plus politique et l'affirmation somme toute timide d'une irréligion qui ne dura guère.

En conclusion à ces différentes approches de la «présence» du clergé dans la société fribourgeoise sous le régime libéral-conservateur, il apparaît que le clergé eut quelque peine à surmonter la commotion provoquée par les événements de 1848. Les effectifs des prêtres flétrissent puis se stabilisent, le recrutement est faible avant le redressement de 1866, l'influence même des curés se heurte à un regain d'absentéisme pascal. Seule la situation matérielle des prêtres semble subir une évolution favorable dès le début.

Ce dernier trait résulte de la position privilégiée que le nouveau régime réservera à l'Eglise depuis 1856. Non sans résistances, le clergé et la force politique dominante entrèrent alors en interaction profonde d'où sortirent, sous l'influence de certains courants extérieurs, un certain catholicisme politique et la ruine de la coalition libérale-conservatrice au pouvoir. C'est plus précisément à l'examen de l'action et de la mentalité politiques de ce clergé que sera consacrée la deuxième partie de cette étude.

## Deuxième partie

### **LE CLERGÉ DANS LA MÈLÉE POLITIQUE**

#### Chapitre III

### **L'ÉTAT D'ESPRIT DE L'ÉVÊQUE ET DU CLERGÉ AU SORTIR DE LA PÉRIODE RADICALE**

Pour parvenir à une bonne intelligence de l'attitude de Mgr Marilley et de ses prêtres sous le régime libéral-conservateur, on devra tenir compte en premier lieu des effets du choc ressenti par l'Eglise lors de son affrontement avec le nouvel Etat radical. A travers un ultime épisode de cette lutte se feront jour cependant des attitudes divergentes au sein du clergé. Face aux différents partis en présence, des solidarités et des clivages se cristallisent qui ne seront pas sans influence par la suite.

#### *A. Une Eglise dépouillée de ses priviléges et de ses droits*

Si le reproche fait à l'Eglise d'avoir inspiré ou du moins soutenu l'adhésion du canton au Sonderbund avait quelque fondement, il était aussi une occasion pour le régime de Julien Schaller d'engager une lutte contre le pouvoir religieux, de parvenir à désarmer ce pouvoir parallèle que constituait l'Eglise dans le canton<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Voir à ce sujet: Ruffieux, R.: *Les idéaux du parti radical fribourgeois et leur application politique, 1847-1856*. Fribourg, 1953. Plus particulièrement: « la nécessité religieuse », pp. 252-283.

Laïciser la société en circonscrivant l'action de l'Eglise à l'intérieur de certaines limites fixées par l'Etat et en ne reconnaissant au clergé qu'une influence purement spirituelle, telle était la composante «religieuse» de l'idéologie radicale.

L'épouvantail du «mythe» jésuitique ainsi que de l'ultramontanisme avoué qui animait une très grande partie du clergé offrait d'autre part aux radicaux une arme de choix en vue de consolider l'insertion du canton rénové dans le nouvel Etat fédéral. Une Eglise plus nationale devait être l'aboutissement de cette politique.

Un certain évangélisme enfin voudra libérer les masses fribourgeoises de la lourde institution qui confisquait à son profit les droits du peuple, libération par le moyen d'un christianisme démocratique, garant futur des conquêtes du régime.

Pour aboutir à cela une politique systématique de réduction de l'influence ecclésiale fut mise en place. Sans nous attarder aux mesures prises à l'encontre de certains prêtres très compromis dans les derniers événements de la résistance sonderbundienne, disons que la campagne anti-cléricale du nouveau pouvoir se déploya sur deux fronts. D'abord des procès d'intention faits à l'ensemble du clergé et plus précisément à l'évêque et à certains prêtres accusés d'ingérence politique ou de complot contre l'Etat. Parallèlement à cette lutte idéologique, une série de mesures vinrent frapper le soubassement matériel de l'édifice ecclésiastique visant à mettre le clergé sous tutelle civile. Citons la suppression sans indemnités des redevances féodales perçues anachroniquement par le clergé et la mise sous administration civile des biens ecclésiastiques. Ainsi les droits de collature furent pratiquement confisqués par l'Etat et le droit de regard de l'autorité civile dans le choix des professeurs du Séminaire aboutit à la fermeture de cet établissement.

Aux mises en garde de l'évêque concernant le caractère atteintatoire aux droits de l'Eglise de plusieurs dispositions constitutionnelles, le régime répondit par l'emprisonnement puis l'exil de Mgr Marilley. Quant au clergé, il suivit dans son ensemble les exhortations du pasteur exilé afin de

« maintenir et défendre les droits sacrés de l'Eglise tels qu'ils existaient dans le canton de Fribourg »<sup>15</sup>.

Même si l'affrontement entre les deux pouvoirs devait perdre de sa virulence face à la pression populaire et sous l'influence des «mous» du régime, ses conséquences allaient marquer durablement le climat de la vie politique dans ses rapports avec la religion. Sur le plan des forces politiques qui nous intéresse ici, cette lutte contribua à renforcer l'union de l'ensemble du clergé et des chefs conservateurs dans une opposition sans merci aux vues radicales même modérées. On en fit l'expérience lors des négociations de 1855/56 où l'attitude relativement conciliante de l'évêque fut mal comprise dans les rangs du clergé et chez les conservateurs.

### *B. L'évêque et le véritable enjeu du modus vivendi de 1856*

Notre propos n'est pas de faire la genèse et l'analyse des articles de la Convention provisoire du 17 novembre 1856 qui scellait la paix entre l'Eglise et l'Etat et qui n'eut guère le temps d'être appliquée d'ailleurs. Régulariser la situation de l'Eglise dans le canton et permettre la rentrée de l'évêque, tel était le but de l'accord. A vrai dire, l'impact politique d'une telle rentrée devint très tôt la seule préoccupation dans les sphères politiques du pouvoir et de l'opposition<sup>16</sup>.

Pour les gouvernementaux, des négociations avec l'Eglise s'imposaient devant le mécontentement populaire. Si les durs du régime, avec Schaller, ne voulaient pas de telles discussions et s'opposaient à tout compromis, les radicaux modérés faisaient valoir les intérêts électoraux d'un accord. Le renouvellement du Grand Conseil devait avoir lieu en décembre 1856 et les prévisions

<sup>15</sup> AEvF, *FM*, Fribourg, 1849, *Principes d'administration de Mgr l'évêque du 28 décembre 1849*.

<sup>16</sup> Le climat politique de ces négociations est reproduit avec nuances et finesse dans une abondante correspondance des délégués ecclésiastiques, les abbés Corminboeuf et Sallin avec l'exilé de Divonne. AEvF, *FM, négociations 1856*.

n'étaient guère encourageantes. D'autres intérêts encore poussaient à engager des pourparlers<sup>17</sup>.

Du côté des libéraux-conservateurs à tendance fusionniste qui avaient accepté de collaborer avec le régime, un Vonderweid ou un Bondellaz par exemple, le succès des tractations devait justifier leur politique de modération. En favorisant le retour de l'évêque, la réaction était désarmée et la possibilité d'un régime éloigné de tout extrémisme pouvait être envisagée valablement.

Quant aux conservateurs, à leurs convictions exigeant le retour prompt de l'évêque à des conditions qui ne fussent pas trop onéreuses pour l'Eglise, s'ajoutaient des intérêts électoraux demandant de retarder le plus possible une telle rentrée, de crainte de démobiliser les masses rurales.

Face à ces pressions contradictoires et devant l'inconnu des élections de décembre, la démarche de l'évêque se devait d'être extrêmement prudente. Le caractère volontiers attentiste de Marilley et son flair politique y pourvurent non sans que se dévoilent ses propres inclinations politiques.

Les négociations se déroulèrent de février à novembre 1856. Elle achoppèrent principalement sur une disposition que l'Etat voulait imposer à l'évêque et au clergé, leur demandant l'engagement «de ne rien entreprendre contre la Constitution et les lois de l'Etat»<sup>18</sup>. Jugeant certaines lois comme contraires aux droits de l'Eglise, Mgr Marilley voulait s'assurer au moins d'une réserve sur l'obéissance aux lois de l'Eglise.

On assistait là à un des derniers affrontements du régime et de l'Eglise au sujet de leurs options essentielles concernant la Cité : souveraineté totale de l'Etat ou pouvoir indirect de l'Eglise sur le temporel. Dans le cadre de l'accord provisoire qu'on élaborait, une formule très vague, due à la modération des deux partenaires, permit de sortir du dilemme sans que le problème fondamental pût être résolu.

<sup>17</sup> La lutte pour le passage d'une ligne ferroviaire à Fribourg demandait la «fusion» du front politique cantonal face à la Confédération.

<sup>18</sup> AEvF, *FM*, négociations 1856. *Art. 11 et 30 du projet de convention provisoire.*

Du côté gouvernemental, en effet, la négociation était passée aux mains de Vonderweid peu soucieux de laisser mettre en échec sa politique de troisième voie par un obstacle d'ordre dogmatique. Néanmoins, au début de l'été, les négociations butèrent sur le refus de l'exilé de Divonne de signer le document élaboré par le gouvernement et ses délégués. La bonne volonté de l'évêque n'était pas en cause semble-t-il. Dans la motivation de son refus, au caractère inadmissible de certaines dispositions, Mgr Marilley avait ajouté la résistance du clergé et des fidèles<sup>19</sup>. Le nonce, d'autre part, alerté par des personnalités conservatrices, avait lancé de discrètes mises en garde.

Pour l'évêque, la solution du refus était en fait une manière de gagner du temps et de ne pas s'engager avant de connaître les résultats des élections. Pour Vonderweid le calcul se présentait de façon inverse, aussi sut-il faire valoir à Mgr Marilley l'intérêt qu'il y avait pour l'Eglise à ne pas attendre la victoire éventuelle des conservateurs pour rentrer, elle risquait de payer cher une aussi étroite solidarité. L'homme politique parvint également à amender le texte et à force d'habileté manœuvrière, à le soustraire à l'opposition de Julien Schaller pour le faire adopter par le Grand Conseil lors de la session de novembre. Dès lors, l'évêque était sommé de répondre; moins d'un mois avant les élections ses hésitations avaient quelques motifs. La lettre d'un de ses conseillers résume bien la situation:

« Supposons que la conscience permette d'adhérer au dernier mot de l'Etat; si vous dites non et que la future majorité soit radicale, votre position reste ou devient pire. Si vous acceptez et que la majorité soit encore radicale, les conservateurs vous accuseront d'avoir compromis par votre action les résultats des élections, (...). Si vous acceptez et que les conservateurs l'emportent, ils ne pourront pas vous adresser de reproches, il est vrai, mais ils ne l'auront pas moins sur le cœur ».<sup>20</sup>

<sup>19</sup> *Ibid.*, Lettre de Marilley à Vonderweid du 10 juin 1856.

<sup>20</sup> *Ibid.*, Lettre de Corminbœuf à Marilley du 3 novembre 1856.

Ces paroles se révélèrent prophétiques, mais l'hypothèse d'un succès du tiers-parti avait été omise, ce que n'avait pas écarté l'évêque. Finalement, Mgr Marilley se résigna à un compromis, il signa la Convention provisoire le 26 novembre mais sa décision ne devait être annoncée à l'opinion que le 5 décembre, soit à la veille des élections, et son retour n'aurait lieu qu'après celles-ci.

Comment apprécier l'attitude de l'évêque? Dans ses justifications adressées à la nonciature, Marilley avancera deux réponses. D'abord, une question d'honnêteté, le texte ayant été amendé selon ses voeux, puis une volonté de se dédouaner d'une accusation sans cesse reprise par les radicaux depuis 1847, à savoir que l'évêque subordonnait son action «aux calculs plus politiques que religieux»<sup>21</sup>. des conservateurs. Ce dernier point présentait également un aspect pastoral plus positif. L'évêque pensait ainsi regagner l'estime de ses ouailles d'opinions radicales et libérales. Le tout reposait finalement sur un calcul tiré de la vieille tradition diplomatique du Vatican. Dans le cas d'une victoire conservatrice, le mode de vivre, expressément provisoire, pouvait être facilement modifié ou même annulé.

L'attitude de l'évêque parut défendable, mais à un niveau politique sa concordance avec le calcul des modérés se trouva fort gênante pour les ultras du parti conservateur. Il apparaît pourtant que la décision épiscopale ne freina en rien l'élan des masses opposées à la gestion radicale, le 7 décembre<sup>22</sup>. La froideur des ultras envers l'évêque que révèle cet épisode et qui se muera en opposition ouverte quelque vingt ans plus tard pourrait avoir une autre origine. De même, le relatif isolement de Mgr Marilley face à son clergé mérite quelques explications.

---

<sup>21</sup> AEVF, *FM*, nonciature 1856, *lettre de Marilley à Bovieri* du 26 novembre 1856.

<sup>22</sup> Ne sortirent des urnes que les noms de 3 élus radicaux sur 67 députés. *Le Chroniqueur* du 10 décembre 1856.

### *C. Les attitudes politiques de l'évêque et de son clergé*

Faute de sources, il est difficile de pondérer avec précision les différentes tendances politiques de l'ensemble du clergé. Compte tenu de la cohésion hiérarchique propre au catholicisme, il ne sera pas vain de s'attarder à mieux cerner la personnalité de Mgr Marilley. Par ce biais, les positions des prêtres qui l'entouraient dans l'administration diocésaine nous seront également mieux connues. Quant à la majorité des curés, leur insertion rurale, si l'on sait que la plupart des régions campagnardes formaient les bastions du conservatisme, nous amènera à considérer surtout les liens qui les rapprochaient des milieux ultras.

#### **1. La personnalité de l'évêque**

Singulière destinée pour ce prêtre et cet évêque qui désirait se tenir à l'écart de toute politique, l'éloigner même de l'Eglise pour s'occuper uniquement du «soin des âmes» et que les événements allaient contraindre à jouer un rôle politique jusqu'à devenir même, dans l'opinion publique fribourgeoise, et toujours contre sa volonté, une force partisane.

Mais peut-on sauver les âmes seules? Mgr Marilley fut le vivant symbole des tiraillements d'une Eglise que son «incarnation» sociale poussait à prendre parti dans les luttes de la Cité, en dépit de l'apolitisme théologiquement affiché.

Né à Châtel-St-Denis<sup>23</sup>, le 29 octobre 1804, le jeune Etienne Marilley fit ses études au Collège St-Michel (1821) dont les Jésuites venaient de reprendre la direction, puis au Séminaire diocésain. Ordonné prêtre en 1831, il occupa quelques charges pastorales à Berne, à Echallens et enfin à Genève où il devint le vicaire du

<sup>23</sup> Sur la vie de l'évêque, voir: Gremaud, J.: *Notice biographique sur Sa Grandeur Mgr Marilley*. Fribourg, 1889; ainsi que Repond, J.: *Monsieur Marilley*. Fribourg, 1889. Les papiers de Marilley récemment découverts ont été déposés aux Archives de l'Evêché. Les dossiers concernant la politique fribourgeoise sont particulièrement riches.

célèbre curé Vuarin de 1832 à 1835. A cette date il fut appelé par Mgr Yenni, comme directeur (professeur) au Séminaire de Fribourg. Il y demeura jusqu'en 1839, se liant d'amitié en particulier avec le supérieur de cet établissement, l'abbé P.-J. Clerc, qui marqua profondément la formation de certains jeunes prêtres de l'époque. C'est durant son professorat qu'un épisode valut à Marilley une première réputation de modéré.

Le régime libéral d'alors avait ouvert une Ecole Moyenne cantonale organisée par le pouvoir civil et placée sous sa seule direction. Les Jésuites et les ultras du clergé s'y opposèrent violemment. Aucun professeur d'instruction religieuse ne fut nommé à la suite de ce conflit, mais un arrangement officieux confia cette charge à l'abbé Marilley<sup>24</sup>. Pourquoi ce choix? Sympathie libérale du jeune professeur ou souci pastoral? On ne peut trancher, mais ce double sentiment se rencontrera à plus d'une reprise dans la vie du futur évêque. Sa participation à la «petite Eglise» est tout aussi significative.

Cette association de prêtres diocésains connut trois avatars. Elle vit le jour en 1810 sous le nom de «Correspondance ecclésiastique». Son but et ses activités ambigus sont restés mal connus. Oeuvre de prêtres érudits et cultivés, elle devait, selon M. Henri Marmier<sup>25</sup>, relever le niveau intellectuel des prêtres diocésains, mais d'après l'analyse qu'en donne M. Hans Wicki<sup>26</sup>, elle servit surtout à préparer et à soutenir la réaction religieuse conjointement à la Restauration politique de la fin de la Médiation. Elle fut supprimée dans des circonstances troublantes en 1822.

Une nouvelle «Petite Eglise» resurgit en 1833 sous le nom de «Grande Association»; le jeune Marilley en fit partie. Son effectif atteignit le chiffre de 75 membres; il est difficile de préciser les tendances qui animèrent ce groupement. Un pamphlet nous la dépeint comme une force anti-libérale et surtout luttant contre

<sup>24</sup> AEvF, *FM*, dossier *Ecole Moyenne*.

<sup>25</sup> *La petite Eglise du diocèse de Lausanne et Genève*. Fribourg 1941, pp. 8-15.

<sup>26</sup> *P. Girard und die Freiburger Bischofswahl von 1814-1815*. In: *Mélanges Girard*. Fribourg 1953, pp. 30-34.

les tendances radicales qui se faisaient jour. Il est probable qu'elle se divisait en plusieurs tendances sur les grandes questions politico-religieuses du moment. L'Evêque la supprima en 1839.

Peu de temps après, on assistait à la reconstitution sous une forme moins structurée, et avec la permission de Mgr Yenni d'une «Correspondance littéraire». Beaucoup plus restreinte, ses fondateurs étaient au nombre de 21, dont Marilley. S'agissait-il d'un courant minoritaire de la «Grande Association» interdite? Il semble qu'elle ne fut pas étrangère à la tension qui éclata ouvertement en 1842 entre les prêtres du Séminaire et les Jésuites. En tout cas Marilley, lors de son accession à l'épiscopat, dut se défendre de l'accusation d'anti-jésuitisme liée à sa participation à la «Correspondance littéraire»<sup>27</sup>.

Quoi qu'il en soit des opinions modérées de Marilley, son rappel à Genève en 1839 en vue de seconder le curé Vuarin malade allait l'auréoler d'une nouvelle considération.

En effet, à la mort du curé Vuarin, un conflit éclata entre l'Etat genevois et Mgr Yenni. L'évêque avait nommé Marilley curé sans se soucier du droit d'agrément réservé à l'Etat. La réaction fut vive et Marilley se fit expulser du canton en 1843. C'est considéré comme un martyr de la foi que le jeune curé fut recueilli à l'Evêché. Une réponse à la démarche intempestive de Genève fut alors élaborée à Fribourg ou à Rome, on ne le sait. Marilley serait nommé évêque *in partibus* et coadjuteur du vieil évêque Mgr Yenni, ainsi sa «rentrée» dans la cité de Calvin serait éclatante. Les tractations étaient en cours à Rome lorsque Mgr Yenni mourut. Il fut décidé alors que Marilley remplacerait purement et simplement ce dernier. Des intrigues se nouèrent cependant pour faire élire un homme plus proche des ultras, le prévôt Aeby, ou un autre favori des Jésuites, le doyen Fontana, mais Rome maintint sa décision.

Ainsi sa réputation de modéré avait hypothéqué dans une certaine mesure son accession au trône épiscopal<sup>28</sup>. L'accueil de la

---

<sup>27</sup> AEVF, FM, nonciature 1845. *Lettre de Marilley à Macciotti* du 12 décembre 1845.

Fribourg officielle s'avéra froid et les débuts de son administration furent pénibles. Dans la situation explosive de son diocèse en 1846 et bien plus encore en 1847, la modération de Marilley ne tarda pas à disparaître. Devant la montée du radicalisme puis son triomphe, le prélat prit une attitude extrêmement ferme. Ainsi lors des troubles fomentés par les radicaux en janvier 1847, le nouvel évêque alla plus loin encore, cautionnant sans trop de prudence toutes les mesures gouvernementales et auréolant d'une dimension providentielle la victoire du pouvoir ultra.

Les responsabilités épiscopales avaient-elles fait perdre sa modération à l'élu du tiers-parti. Disons d'abord que les visées radicales ne pouvaient qu'effrayer un ecclésiastique de sa formation placé en de telles circonstances. D'autre part, l'isolement du prélat était manifeste. Dans l'exaspération des luttes sonderbundies, les modérés en étaient venus à déserter la scène politique. En combattant les idées radicales considérées comme anti-religieuses, en proclamant la religion en danger, l'évêque se trouvait dans le camp des ultra-conservateurs.

Aussi l'hostilité du nouveau régime fut très grande à l'encontre de l'évêque; on connaît les mesures d'emprisonnement, d'exil qui le frappèrent. Ce que l'on perçoit moins, c'est la dimension réelle de la résistance du prélat aux visées radicales. L'histoire de cette résistance, des tentatives d'accomodement à partir de 1851/52 ainsi que de leurs échecs successifs reste à écrire. Cependant, le bref aperçu des négociations de 1856 nous a présenté un prélat à nouveau disponible aux vues des modérés. Si sa sympathie pour les libéraux n'apparaît pas seulement comme le fruit de circonstances, il faut préciser qu'elle se limitera toujours au niveau politique. L'évêque se gardera toujours de professer une quelconque opinion ou théologie se rattachant à des idées libérales. En tant que pasteur enfin, son attitude était aussi conditionnée par celle de ses prêtres.

---

<sup>28</sup> Selon *Le Confédéré* du 9 septembre 1868: « l'avènement de Marilley à l'épiscopat fut la reproduction en miniature de l'avènement au pontificat de Mastai Ferreti ». On sait que Pie IX fut considéré comme libéral au début de son pontificat.

## 2. Les attitudes diverses du clergé

C'est à la lumière des événements de 1847-1856 et des négociations au sujet du modus vivendi de 1856 que l'on tentera d'évaluer l'importance des différentes tendances politiques perçues au sein du clergé. Une première délimitation peut s'opérer en partant des tendances les moins hostiles au radicalisme jusqu'à celles de ses adversaires les plus résolus.

Un seul prêtre<sup>29</sup> a donné son concours au dessein des radicaux de créer une Eglise nationale. Nous ne nous y attarderons pas, les sources disponibles ne permettant pas de trancher avec sûreté les motivations de ce prêtre. Notons en outre que son rayonnement paraît avoir été nul.

D'autres prêtres, cependant, en très petit nombre toutefois, entretinrent de bonnes relations avec les tenants du régime tout en s'opposant aux excès du radicalisme. Ils occupèrent quelques charges dans les institutions nouvellement créées et jouèrent souvent un rôle efficace dans les contacts plus ou moins officieux que l'Etat et le pouvoir religieux entretinrent à certains moments. On peut citer le chanoine Perroulaz, aumônier de l'Ecole cantonale. Il faisait partie du Cercle du commerce, foyer radical, en compagnie de son ami le chanoine Gottrau<sup>30</sup>, intermédiaire du chapitre dans les tractations menées avec l'Etat. Notons encore le savant curé Meyer qui accepta d'être le premier bibliothécaire cantonal et contribua à mettre sur pied le nouvel édifice scolaire de Julien Schaller.

Il est malaisé d'apprécier la part proprement idéologique qui fut à la base de ces collaborations. Des sympathies envers les

<sup>29</sup> Il s'agissait du chapelain de Delley, l'abbé Lambert. Ruffieux, R.: *op. cit.*, p. 159 n. 209.

<sup>30</sup> Ce prêtre, élu curé de ville par les électeurs libéraux de la bourgeoisie de Fribourg en 1858, fut l'objet de violents reproches au sujet de sa conduite passée et dut abandonner sa fonction en 1865.

personnes, un tempérament de médiateur ou la nécessité de tirer le meilleur parti pour l'Eglise de situations délicates ne doivent pas être sous-estimés.

Dans un troisième groupe, nous compterons les prêtres, plus nombreux, qui d'accord avec Marilley, poussèrent à la conciliation en 1856. Cette communauté de sentiments s'était déjà révélée en d'autres occasions d'ailleurs. Cette aile modérée du clergé si elle ne faisait aucune concession à l'idéologie libérale redoutait une collusion trop grande entre l'Eglise et les intérêts des ultras. Certains, comme le vénérable abbé Dey ou l'ancien supérieur Clerc avaient été les maîtres à penser de l'évêque qui les consultait encore fréquemment. D'autres, leurs disciples eux aussi, se trouvaient être les collaborateurs immédiats de l'évêque, le secrétaire épiscopal Chassot, les délégués Corminbœuf et Sallin, le curé de ville Kilchör et le vicaire général Jendly. Mis à part ce dernier, tous ces prêtres avaient fait partie avec Marilley de la «petite Eglise» dernière formule.

Cette aile modérée du clergé formait en quelque sorte le pendant ecclésiastique des «doctrinaires» ou libéraux de l'opposition, fortement teintés de conservatisme, dont Hubert Charles était un des chefs. Comme ces derniers, les modérés du clergé sont peu nombreux et sont des cadres, un état-major aux troupes incertaines ou limitées. Avec ces «libéraux», nos clercs partagent une certaine froideur pour ne pas dire plus envers les Jésuites. Formés cependant par ces derniers et en pleine période de réaction anti-libérale de Grégoire XVI, ils sont ultramontains mais sans excès. Par expérience, par tempérament peut-être, mais surtout en raison de leur responsabilité pastorale, ils cherchent une voie assurant la paix à l'Eglise.

Le cheminement de ces libéraux et de ce clergé modéré s'était recoupé à plusieurs reprises dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. La nouvelle restauration qui s'annonçait allait-elle assister à une union renforcée ou au débordement de ces franges modérées par les ultras de chaque camp?

L'écrasante majorité du clergé, c'est-à-dire le clergé rural semblait acquis, à des degrés divers il est vrai, à l'opinion de l'opposition conservatrice et à sa tactique.

Malgré les mesures gouvernementales, exil, bannissement ou autres sanctions des prêtres aux sympathies ultras étaient encore en place et frondaient plus ou moins ouvertement le pouvoir. Cependant le clergé rural dans son ensemble n'apparaît pas toujours aussi idéologiquement marqué que les radicaux ne voulaient le faire croire.

Proches des notables villageois déchus, ces prêtres qui avaient vu leurs prérogatives diminuer et leur pasteur exilé se trouvaient spontanément dans l'opposition. S'ils ne comprirent pas toujours l'attitude conciliante de l'évêque, outre l'influence du calcul politique de leurs alliés, un problème d'information entre en ligne de compte. A cela s'ajoute le fait que la visée pastorale des modérés ne les intéressait guère, eux qui dans leur paroisse ne connaissaient pas de tiers-parti, mais une majorité écrasante de «bons» catholiques conservateurs et peut-être quelques radicaux taxés un peu rapidement de «mécréants»<sup>31</sup>. Ils ne se rendirent probablement pas compte du rôle politique que les ultras du parti conservateur leur faisaient jouer, leur analyse se bornant à considérer comme enviable un régime où l'Eglise retrouverait sa position d'autan.

Cette restauration la plus complète possible des droits de l'Eglise, le clergé dans son ensemble, modéré et ultra, la désirait et espérait l'obtenir avec la victoire de la coalition libérale-conservatrice. Tout au plus pouvait-on supposer quelque différence d'intensité entre ceux qui avaient la responsabilité de l'administration diocésaine et «ceux qui n'avaient rien appris et rien oublié».

<sup>31</sup> Les réponses des « quaesitae » sont éloquentes à ce sujet.

## Chapitre IV

### **L'ÉGLISE ET LE RÉGIME CHARLES (1856-1871)**

La situation qui sera faite à l'Eglise par la coalition libérale-conservatrice au pouvoir en 1857 mérite quelque attention. On y trouve certains fondements de l'attitude ultérieure du clergé dans la vie politique fribourgeoise. Dans un premier temps, la révision constitutionnelle révélera que la défense des droits et priviléges de l'Eglise, auxquels il sera fait largement honneur, se situait concrètement dans le jeu de forces qui reliait les deux ailes de la coalition. Puis dans l'évolution de cette dernière sous la pression de l'extrême-droite on décèlera l'importance d'une force religieuse préoccupée d'établir des positions politiques permettant un développement maximal de l'influence ecclésiastique.

#### *A. La signification pour l'Eglise de la victoire du 7 décembre*

Que le facteur religieux avait été d'un grand poids dans l'échec infligé au radicalisme, toute la classe politique fribourgeoise en convenait. Mais, une fois la victoire acquise, la problématique religieuse, loin de disparaître, devint une véritable pierre de touche où se vérifia la cohésion de la nouvelle coalition.

La composition de celle-ci laissait apparaître une prépondérance modérée au niveau de l'Exécutif. Fruit de l'alliance de Posieux entre les «doctrinaires» qui n'avaient jamais accepté la politique sonderbundienne du régime Fournier et les chefs conservateurs en partie déconsidérés, l'équilibre du nouveau pouvoir était fragile. Si les modérés<sup>32</sup>, composés de libéraux conservateurs,

<sup>32</sup> La frontière est difficile à cerner entre les différentes nuances réunies sous le nom de «doctrinaires» ou de modérés par commodité de langage bien souvent. C'est le propre de ce tiers-parti d'être constitué par les ailes centristes des deux pôles conservateur et radical.

héritiers de 1830, (un Charles, un Vonderweid) et de radicaux de droite ralliés (un Frossard ou un Fracheboud) ne possédaient que peu de troupes sur le plan électoral, ils n'étaient pas démunis en personnalités, ce qui explique en partie leur entrée massive au Conseil d'Etat (6 sièges sur 7 en 1857). Sur les 77 députés du Grand Conseil, ils en revendiquèrent plus du tiers, mais c'est là surtout que se manifestait la puissance des conservateurs avec la masse de leurs députés ruraux habilement dirigés par l'avocat Wuilleret leur chef. La distorsion entre les deux pouvoirs qui évoluera au gré des trois législatures résume le mécanisme des crises qu'allait affronter le régime Charles.

En fonction de leurs forces et situations politiques différentes, les conceptions des deux camps sur la place qu'il fallait réservier à l'Eglise prenaient un relief particulier. Pour les conservateurs «prononcés», comme on les appelait, il s'agissait d'accorder beaucoup à l'Eglise si l'on voulait éviter une répétition de ce qui était arrivé. En contrepartie du soutien qu'ils lui fournissaient dans le recouvrement de ses droits et priviléges, les conservateurs extrêmes attendaient de l'Eglise qu'elle se liât à leur cause et qu'elle en devînt le meilleur support.

Chez les modérés, le milieu étant moins homogène, l'attitude envers l'Eglise sera plus floue. Certes, en tant que garante de l'ordre social et de la moralisation des populations, l'Eglise était une force qu'il fallait ménager et qu'on devait satisfaire, mais son influence devait avoir des limites. Sur ce dernier point, un Vonderweid par exemple allait plus loin qu'un Charles pourtant jugé «joséphiste». Une collaboration avec l'Eglise était donc désirable pour les deux forces de la coalition, d'une manière apparemment libre pour les conservateurs, sous le contrôle plus direct de l'Etat pour les modérés.

## **1. La révision constitutionnelle et les pressions du clergé**

A lire la proclamation du Grand Conseil en date du 8 juin 1857, adressée aux citoyens qui allaient se prononcer sur la Constitution, une fois celle-ci votée, l'harmonie

« règnera (...) entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle, dont les sphères sont différentes mais le but le même: le plus grand bonheur de tous. Chacun dans ses limites concourra avec sincérité à l'accomplissement de la mission commune »<sup>33</sup>.

Mais la fixation de ces limites précisément n'avait pas fait l'unanimité des organes constituants. Si le débat ne fut pratiquement pas ouvert sur ce chapitre des relations avec l'Eglise lors des séances du Grand Conseil, des différences notables se remarquent entre l'avant-projet du comité de rédaction (composé de 5 modérés) et le projet soumis au Légitif par la commission constituante (formée de 10 modérés sur 15 membres). Toutes les modifications n'avaient pas trait à la forme, on peut y lire l'écart entre la volonté modérée et les exigences de la hiérarchie ecclésiastique.

Le problème de la validité du modus vivendi que l'évêque venait de conclure avec le régime déchu en est une illustration. Le comité de rédaction, organe de l'opinion modérée, avait estimé que jusqu'à la conclusion d'un concordat, la convention provisoire devait être la base des relations entre les deux pouvoirs. Une disposition en ce sens fut inscrite dans un article transitoire de l'avant-projet. Sous la pression de l'évêque, discrètement conseillé par le nonce, on en vint à retrancher toute mention de ce modus vivendi dans le projet définitif pour ne laisser que subsister la perspective d'un concordat dont la conclusion fut bientôt présentée comme hypothétique.

On connaît par des notes<sup>34</sup> de l'évêque adressées au comité de rédaction les points de l'avant-projet qui ne satisfaisaient pas l'Eglise. Tous n'ont pas une égale importance. Nous ne retiendrons que trois dispositions qui recourent un désaveu express de l'Ordinaire.

L'article 2 de l'avant-projet reconnaissait deux religions chrétiennes dans le canton, la catholique et la réformée, et en

<sup>33</sup> *Bulletin des lois*, 1857, (31), p. 67.

<sup>34</sup> AEF, GS, 1777. *Notes de Mgr Marilley sur le projet de Constitution élaboré par le comité de rédaction.*

garantissait la liberté de culte à teneur de l'article 44 de la Constitution fédérale. L'évêque en premier lieu demanda le retranchement de l'épithète «chrétiennes» de peur de donner à penser

« que le protestantisme a les mêmes droits que le catholicisme pour se dire religion chrétienne »<sup>35</sup>.

La place privilégiée de la religion catholique n'avait donc pas été suffisamment reconnue. On lui donna raison. Il en fut de même à propos de la liberté de culte; selon l'évêque on n'avait pas à l'établir par un article de la Constitution fédérale, mais à la reconnaître tout simplement,

« l'Eglise étant supérieure et antérieure à toute législation humaine »<sup>36</sup>.

Cependant ce fut à propos de l'article 17 concernant l'instruction publique que l'évêque manifesta sa plus vive réprobation. Il était libellé ainsi:

« L'Etat dirige et surveille l'instruction et l'éducation publiques. Cette direction a lieu dans un sens religieux et patriotique. La loi règle le concours du clergé en cette matière »<sup>37</sup>.

Mgr Marilley avança que l'exclusivité de l'autorité civile en matière scolaire relevait d'un principe faux et dangereux, que cet article consacrait

« en principe ce qui (avait) été mis en pratique pendant les 9 dernières années »<sup>38</sup>.

L'évêque proposa alors une rédaction allant dans le sens de ce qui devint le «concours efficace».

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>36</sup> *Id.*

<sup>37</sup> AEF. *Constitution de 1857. Projet de Constitution pour le canton de Fribourg présenté à la commission des XV par son comité de rédaction.*

<sup>38</sup> AEF, GS, 1777. *Notes de Mgr Marilley sur le projet...*

Quant à l'article 21 de l'avant-projet, qui plaçait les couvents «sous la protection et la surveillance de l'Etat»<sup>39</sup>, l'évêque, peu familier de la problématique de ce domaine réservé à la juridiction du nonce, ne prit pas garde au caractère joséphiste de cet énoncé. Le chargé d'affaires du St-Siège le lui rappela et par une intervention personnelle soutint Marilley dans sa demande visant à supprimer semblable disposition. Les modérés s'inclinèrent, mais la crise qui secoua la coalition à propos de l'affaire de la Part-Dieu en 1861 était contenue en germe dans ce malentendu.

A travers cette lutte d'influences autour de la nouvelle Charte, une réalité s'imposait: la force d'un pouvoir ecclésiastique qui affirmait son existence face à l'Etat tout en lui offrant sa collaboration en certaines matières dites mixtes. C'était là une position traditionnelle de l'Eglise et une constante de la vie politique fribourgeoise. Du côté ecclésiastique, alors que tous les obstacles étaient levés et que l'appui des conservateurs était acquis, on n'aurait pas compris que l'évêque, fût-il sympathisant des modérés, se contentât de demi-mesures dans la restauration de l'influence de l'Eglise dans la cité.

Mais la docilité apparente des «doctrinaires» provoque un certain étonnement. La crainte d'un échec du projet au Grand Conseil et devant les masses peut expliquer leur timidité. La hantise d'une dislocation de la coalition au profit des ultras avec, comme conséquence, une éventuelle intervention fédérale les amena à adopter une position toute de souplesse, cautionnant le texte constitutionnel tout en freinant son application dans les lois à venir. La façon dont fut compris le «concours efficace» est significative.

## 2. Les modérés et l'influence ecclésiastique à l'école

On connaît les raisons doctrinales que s'était données l'Eglise pour s'occuper d'éducation. La question du recrutement ecclésiastique sérieusement compromis paraissait devoir être un enjeu

<sup>39</sup> AEF. *Constitution de 1857. Projet de Constitution...*

supplémentaire. Cependant les modérés n'offrirent une certaine résistance aux revendications du clergé que dans la mesure où elles heurtaient trop leurs idéaux politiques ou faisaient trop ouvertement le jeu des conservateurs extrêmes. Ainsi, lors de la réorganisation du Collège St-Michel, ils firent volontiers confiance à la modération de Marilley dans le choix de professeurs ecclésiastiques. Mais au niveau de l'école primaire où le clergé rural était en jeu, l'application du «concours efficace» les trouva plus réticents, laissant apparaître leurs propres divergences. L'aile gauche des doctrinaires en particulier, menée par Vonderweid qui avait subi avec mauvaise grâce la pression épiscopale lors de la révision, fit valoir des idées de sécularisation de l'enseignement propres aux libéraux.

Contrairement à une réputation tenace qui lui fut faite par l'opinion ultramontaine des années 1870, Hubert Charles ne fut pas de ceux-ci. Favorable à une influence renforcée de l'Eglise dans l'enseignement, il occupa cependant une position médiane dans le débat, préoccupé surtout de maintenir la cohésion du tiers-parti et de la coalition. Ainsi, à son instigation, la loi scolaire de Julien Schaller ne fut pas complètement refondue, pour ne pas susciter une discussion fondamentale en ce domaine. Hubert Charles obtint du Grand Conseil<sup>40</sup> la possibilité de modifier provisoirement par simple arrêté les dispositions de l'ancienne loi qui ne convenaient plus au nouvel ordre de choses. Devant la dégradation du climat politique à l'intérieur de la coalition, et peut-être également par goût du pouvoir, Hubert Charles recula toujours l'échéance d'une refonte complète de cette loi. Ce n'est que durant sa dernière législature qu'il y fut contraint. En fait, cette disposition permit à Charles de garder la haute main sur l'école normale qu'il réorganisa en la plaçant sous la direction du libéral Pasquier et de procéder lui-même à la nomination des instituteurs, ne la remettant pas à la discrétion des communes, donc des curés, comme le redoutaient les libéraux.

---

<sup>40</sup> *Bulletin des délibérations du Grand Conseil*, 1858, p. 24.

Le mécontentement du clergé deviendra aigu sur ce point quelque dix ans plus tard et ne sera pas étranger à la chute politique de Charles et au progressif affaiblissement de la tendance qu'il incarnait.

S'attacher aux quelques résistances qu'offrirent les modérés à la «rentrée» de l'Eglise n'est donc pas inintéressant, mais l'on ne doit pas oublier l'ampleur de la restauration de l'Eglise que permit le nouveau régime<sup>41</sup>. On ne fera que citer les principales mesures qui rétablirent la puissance matérielle de l'Institution et sa relative indépendance face à l'Etat: remise de l'administration des biens du clergé, réintroduction puis rachat des charges féodales que percevaient les prêtres avant 1848. La restauration du pouvoir social des curés est plus flagrante encore: reprise de la tenue des registres d'état-civil, protection accordée aux prescriptions religieuses sur la sanctification des dimanches par exemple.

Désormais l'Eglise sous la protection de l'Etat ou avec sa collaboration avait les moyens d'exercer pleinement le rôle qui avait toujours été le sien dans la société fribourgeoise. Alliée davantage à la force politique réelle du canton, représentée par les conservateurs, qu'avec l'Etat en mains modérées, il convient d'évaluer son influence dans l'évolution de l'équilibre gouvernemental qui se manifesta durant la première législature déjà.

### *B. La montée de l'extrême-droite*

L'opposition radicale, malgré ses vives attaques contre le régime Charles qu'elle accusait de transformer le canton en «Episcopie»<sup>42</sup>, reconnaissait cependant que l'Exécutif de 1857 était moins réactionnaire que le Grand Conseil, qui a son tour l'était moins que les masses électorales qu'encadrait le parti extrême. L'évolution constatée durant les trois législatures du

<sup>41</sup> Voir à ce sujet: Marmier, H.: *La Constitution fribourgeoise et la question religieuse*. In: *La Semaine catholique*, 1938, (67), p. 68-72.

<sup>42</sup> *Le Confédéré* du 26 novembre 1857.

régime Charles se résume à une adaptation plus ou moins accentuée du pays légal au pays réel. On en notera quelques jalons.

### **1. L'amenuisement de la représentation des modérés à l'Exécutif et la question de la Part-Dieu**

Au niveau du Conseil d'Etat, la prépondérance des modérés se maintint bien qu'amoindrie durant la première législature. La vulnérabilité de la puissance des libéraux, basée principalement sur des personnalités dont certaines étaient avancées en âge, se révéla par exemple avec la démission en 1858 de Romain Werro, le fidèle compagnon de Charles. Mais en automne 1857 déjà, le moratois Engelhardt avait été remplacé par un ancien «sonderbundien» Frédéric Vaillant. Pour être ultra, l'homme n'était pas de grande envergure, et si son rôle dans l'évolution du régime ne fut pas négligeable par la suite, il ne put imprimer sa marque à l'Exécutif. Il en sera autrement à la fin de la période avec l'arrivée de Louis Weck-Reynold qui succédaient à son frère Rodolphe, décédé. L'homme politique était de taille et lorsque sera redressée par ses soins la situation financière du canton ébranlée par les dépenses ferroviaires, il apparaîtra comme le nouveau leader face à un Charles vieillissant.

En 1861, dernière année de cette première législature, surgit au Grand Conseil une affaire qui provoqua un éclatement significatif de la coalition et fut un tournant dans l'évolution du régime, mettant le Conseil d'Etat en minorité et préparant le renouvellement du Légitif dans un sens plus conservateur. Il s'agissait de la question irritante pour les modérés du rétablissement de la Part-Dieu<sup>43</sup>. En juin 1857, un décret du Grand Conseil sur proposition de Louis Wuilleret avait rapporté toutes les mesures prises à l'encontre des couvents en 1848. La restitution des fortunes conventuelles qui devait suivre s'avéra difficile. L'Etat obérit obtint de Rome de ne rendre aux religieux que la fortune restante de

---

<sup>43</sup> Voir Jordan, J.: *La suppression de la Chartreuse de la Part-Dieu et le rétablissement de celle de la Valsainte. 1861-1863*. Fribourg, 1961.

leurs établissements. Si les Jésuites et les Liguoriens ne pouvaient songer à se réinstaller dans le canton, les Chartreux y aspiraient et firent des démarches en ce sens. Tel n'était pas l'avis de la majorité modérée du Conseil d'Etat qui décida d'ouvrir des négociations avec le St-Siège afin d'obtenir l'autorisation d'affecter les biens des couvents supprimés à des institutions de caractère social qui faisaient cruellement défaut dans le canton.

Les négociations étaient en cours lorsque Rome décida unilatéralement du rétablissement des Chartreux. Le Conseil d'Etat ne voulut pas s'incliner et proposa au Grand Conseil la poursuite des négociations sur les couvents considérés *in globo*. Les débats furent vifs; pour les conservateurs, il était inconcevable de s'opposer à la démarche romaine. Diverses nuances se firent jour chez les modérés. Pour un Charles ou un Werro, qui ne cachaient pas leur sympathie à l'égard de ces religieux, il fallait tenir compte des besoins sociaux des populations. La prudence et leur expérience historique leur commandaient de ne pas susciter un nouvel orage anti-catholique pour des questions de couvents comme lors du Sonderbund. Ce souci de tenir compte de la difficile position fribourgeoise au sein du nouvel Etat fédératif inspirait aussi les modérés, au libéralisme plus accentué, tel un Vonderweid, qui n'hésitait pas en outre à stigmatiser le caractère inutile des contemplatifs.

Au vote, la proposition de ces libéraux teintés de joséphisme ne récolta que 35 voix contre 36 en faveur du rétablissement des Chartreux qui s'établirent en fin de compte à la Valsainte. C'était la première défaite publique des modérés. La tournure qu'avaient prise les débats laissait supposer que la question soulevée n'était en fin de compte qu'une occasion d'en découdre entre les deux partenaires de la coalition au sujet de la direction générale de la politique fribourgeoise. Ce vote devait-il servir «à distinguer les brebis des boucs» comme l'affirmait *Le Confédéré*<sup>44</sup>? En tout cas les élections de décembre 1861 virent la perte d'une dizaine de sièges modérés au profit des conservateurs. Le recul des libéraux

---

<sup>44</sup> *Le Confédéré* du 11 mars 1866.

se manifestait surtout en Gruyère et dans les districts très attachés à la religion : la Glâne et la Veveyse. Mais le relatif affaiblissement du centre s'accompagnait dans la Broye et le Lac d'un réveil radical. L'antagonisme fondamental de la vie politique fribourgeoise tendait à réapparaître. Cette clarification permettra au clergé d'avoir les mains plus libres au cours de la deuxième législature.

## **2. L'inversion du rapport de forces et la naissance d'une presse catholique-conservatrice**

En 1862, la proportion entre modérés et conservateurs s'inversa au Conseil d'Etat avec l'arrivée de Fournier. Le nouvel élu était connu pour ses opinions extrêmes, il avait de qui tenir, étant le neveu de l'avoyer qui dirigeait la politique fribourgeoise au temps du Sonderbund. Mais c'est avec la démission de Vonderweid en 1865 qu'allait se marquer le plus fortement le fléchissement des modérés. Si ces variations de personnes n'étaient en somme que l'effet au niveau exécutif du nouvel équilibre parlementaire, les transformations opérées dans la presse traduisirent un mouvement de plus ample portée.

La poussée radicale dans la Broye et le maintien de la puissance électorale de l'opposition en ville de Fribourg avaient inquiété l'Eglise qui menait précisément une intense campagne de «déradicalisation» de ses ouailles. Si la politique du «juste milieu» de Charles fut incriminée dans le procès que soulevait ce regain du radicalisme cinq ans après son échec gouvernemental, le clergé ne perdit pas de vue un aspect de la stratégie radicale, à savoir l'implantation dans les campagnes d'un journal plus modéré: *Le Journal de Fribourg*, fondé en 1859.

La nécessité d'un antidote valable au niveau de la presse se fit davantage sentir encore après l'échec d'un hebdomadaire intitulé *L'Echo de la Vérité*, lancé en 1860 et dont le caractère ultra et surtout aristocratique avait indisposé. En novembre 1863, un groupe de prêtres de la Glâne, ayant à leur tête le chanoine Nicolet, directeur de l'Ecole secondaire de Romont, fit paraître *L'Ami du peuple*. Sa ligne générale était ultramontaine, avec

moins d'outrance cependant, et dans une perspective résolument populaire et rurale. Le chef des conservateurs, Louis Wuilleret, n'était pas étranger à ce lancement et certaines polémiques avec *Le Chroniqueur* nouvelle formule le firent apparaître comme le porte-parole de la fraction intransigeante de la coalition.

En cette même année en effet, *Le Chroniqueur* d'Héliodore de Raemy qui avait défendu jusqu'alors la cause de la droite conservatrice fut racheté par trois jeunes personnalités<sup>45</sup> proches du centre, à l'instigation de Charles disait-on. Toutefois la chance des modérés, libéraux de la vieille école, était passée. Le consortium des nouveaux propriétaires fit du journal un porte-parole officieux du gouvernement dont les véritables chefs n'étaient plus Charles ou Vonderweid, mais un Weck-Reynold et un Henri de Schaller. Le journal allait donc exprimer les vues de ces conservateurs ouverts, soucieux de replacer Fribourg au rang qui lui était dû au niveau fédéral, sans pour autant sacrifier leurs idéaux conservateurs.

Cette nouvelle configuration de la presse contenait en germes toutes les tensions qui secouèrent la coalition les années suivantes pour aboutir finalement à son éclatement. En particulier, l'instrument forgé par le clergé et les conservateurs extrêmes fit rapidement preuve de son efficacité.

### **3. Le coup d'arrêt donné au radicalisme et la mise au pas des modérés**

Lors du renouvellement du Grand Conseil en 1866, les positions des modérés<sup>46</sup> furent maintenues non sans difficultés toutefois, mais le résultat le plus significatif était sans doute le recul des radicaux dans la Broye. A vrai dire, l'avantage était surtout d'ordre psychologique, mais *L'Ami du peuple* qui n'avait pas été étranger à ce revers, réussit à l'exploiter de façon redoutable.

<sup>45</sup> Cyprien Clerc, Auguste Egger et Louis Fragnière. Weck-Reynold s'appuiera constamment sur le premier pour présenter un visage « ouvert » du conservatisme et rallier les modérés.

<sup>46</sup> soit un quart des députés environ.

On put remarquer d'abord un déplacement d'accent dans la lutte entreprise contre le radicalisme. Le journal de Romont entendait surtout extirper tout courant d'esprit libéral dans le canton. Les modérés se virent concrètement visés lorsqu'une campagne de presse insidieuse parla de sauver la religion mise en danger par le mauvais climat régnant dans le corps de l'instruction publique. Un véritable programme de législature en ce domaine fut tracé par *L'Ami du peuple* à l'intention des élus conservateurs. La révision de la loi scolaire, instamment demandée devait renforcer l'influence du prêtre à l'école en reconnaissant l'autonomie des communes et en favorisant l'arrivée des congrégations enseignantes. Une réorganisation de l'école normale dans un sens confessionnel plus marqué était également exigée. La majorité conservatrice du Grand Conseil contraignit Hubert Charles à s'y plier. D'ailleurs le mouvement de main-mise du clergé sur l'enseignement s'accéléra bientôt en réponse aux volontés centralistes et laïcistes manifestées dans les discussions préparatoires à la révision de la Constitution fédérale. La création d'une société fribourgeoise d'éducation sous la houlette du clergé et avec le soutien des conservateurs en sera le couronnement.

Ces initiatives conservatrices furent souvent présentées comme des réponses à certaines influences libérales venant de l'extérieur. On ne manquera pas cependant de les résituer dans un contexte de mesures conservatrices destinées à contrarier les libéraux. Ce fut le cas du durcissement remarqué dans la révision du code pénal par exemple, avec la suppression du jury pour les délits de presse, le rétablissement de la peine de mort ou le renforcement des dispositions punissant le sacrilège. L'affaiblissement des modérés était patent. Hubert Charles, un vétéran de cette génération de libéraux qui depuis 1830 avait été battue par deux fois déjà, n'était pas dupe de la situation et de la troisième défaite qui attendait ce fameux tiers-parti. Sa retraite pleine d'amertume en 1871 illustrait l'impuissance des modérés.

En 1857, la collaboration de l'Eglise et de l'Etat inscrite dans la Constitution et dans une série de conventions particulières, était une base qui, selon la manière de voir propre à l'Eglise et conformément à la tradition fribourgeoise, devait permettre aux

deux parties d'atteindre leur plus haut développement selon leurs missions et dans leurs sphères respectives. D'emblée cependant, on avait pu remarquer que cette collaboration se fondait principalement sur une concordance de vues entre le clergé et les milieux conservateurs.

L'évolution de la vie politique sous le régime Charles nous a fait assister à une intensification toujours plus poussée de cette concordance. Il s'en dégagea bientôt, dans les cercles du clergé, la conviction que le plus grand développement de l'Eglise, encore affrontée aux séquelles du radicalisme, ne serait atteint que si cette concordance s'affirmait davantage au niveau des pouvoirs.

Les milieux conservateurs, par conviction et calcul politique, travaillaient également à ce but. Cette direction donnée à l'évolution du régime Charles se concrétisa dans le domaine limité mais capital de l'école. La conjoncture politique favorable aux conservateurs extrêmes, et un renforcement spectaculaire des moyens du clergé, joint à un durcissement doctrinal, allaient permettre d'engager pleinement le canton sur la voie déjà tracée.

## Chapitre V

### **LES TRANSFORMATIONS DU CLERGÉ (1866-1875)**

#### *A. Le jeune clergé et les remous conciliaires*

##### **1. Le climat ultramontain des années 1860**

Les prêtres du diocèse, fortement marqués par l'enseignement qu'avaient dispensé les Jésuites, professaient généralement des conceptions ultramontaines tant au sujet des liens entre l'Eglise locale et Rome que dans les relations que devait entretenir l'Institution avec l'Etat.

L'administration de l'évêque Marilley poursuivit dans cette voie. On en veut pour preuves la nomination à la tête du Séminaire en 1858 du chanoine Cosandey, bien noté à Rome, proche des Jésuites dont il se plut à perpétuer l'esprit<sup>47</sup> ou encore, l'adoption sans réticences notables du breviaire romain et de la liturgie romaine intégrale. Lors de la mise en danger des Etats pontificaux en 1859/60, l'émotion sera à son comble dans le canton: mandement épiscopal, prières, adresse au Pape, accueil enthousiaste réservé au denier de St-Pierre. Dans cette atmosphère, le Piusverein<sup>48</sup> récemment fondé parvint à s'établir en de nombreuses paroisses malgré les réticences de l'évêque, fondées uniquement d'ailleurs sur la coloration politique trop extrême de ses dirigeants dans le canton.

Un révélateur significatif du degré de pénétration des idées ultramontaines réside dans l'accueil réservé à l'encyclique *Quanta cura* et au *Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps*

<sup>47</sup> Marmier, H.: *Le séminaire de Fribourg*, p. 83.

<sup>48</sup> Sur cette organisation, voir: Jenny, J.: *Le Piusverein à Fribourg: une association politico-religieuse 1857-1899*. Fribourg 1974. (mémoire de licence)

qui l'accompagnait (*Syllabus*) en 1864. Reproduisant hors de tout contexte des condamnations apparemment sans appel sur des idées ou aspirations de l'époque, ce document avait suscité de profonds remous dans certains pays.

L'enseignement de Rome paraît n'avoir pas fait problème au niveau du clergé. L'évêque ne ressentit pas le besoin d'interpréter le texte, se contentant de le traduire. En revanche, les réactions de la presse laissent apparaître un certain trouble. Si les organes de l'opposition se firent un régal de ce raidissement doctrinal, les positions des deux journaux conservateurs révélèrent des attitudes divergentes. Pour *l'Ami du peuple*, l'adhésion est «entièrerie et sans restrictions à toutes les sentences que Pie IX vient de porter du haut de la chaire de l'inaffable vérité»<sup>49</sup>. *Le Chroniqueur* quant à lui ne cachait pas son embarras sur les sujets d'incompréhension que contenait le *Syllabus* dans un pays aussi divisé religieusement et politiquement que la Suisse. Aussi s'employa-t-il à l'interpréter à la manière d'un Ketteler ou d'un Dupanloup en parlant de la thèse et de l'hypothèse :

« l'acte pontifical, était-il déclaré, montre quelles seraient les conditions de la santé des peuples, mais il nous permet ce que réclame leur état maladif. »<sup>50</sup>

Les positions que prendront les deux gazettes face au Concile sont déjà contenues en germes dans ces réactions. Mais si le climat qui entoura Vatican I fut plus tendu au niveau de l'opinion, il n'épargna pas non plus cette fois-ci le clergé. L'effervescence doctrinale qui accompagna le généreux rajeunissement de ce dernier n'y était pas étranger.

Si la période de 1861-1865 ne put faire état que de 16 nouveaux prêtres, la seule année 1866 en fournira 10<sup>51</sup>. L'ensemble

<sup>49</sup> *L'ami du peuple* du 31 décembre 1864.

<sup>50</sup> *Le Chroniqueur* du 25 mars 1865.

<sup>51</sup> Année remarquable au niveau des personnes également. Elle comprendra les principaux protagonistes des luttes futures entre néo-ultramontains (Schorderet et Horner) et modérés (Jaquet et Fragnière).

de la période 1866-71 verra 35 nouveaux prêtres et la période quinquennale suivante 31. En quelques dix ans, c'est donc plus de soixante nouveaux prêtres qui furent ordonnés et établis, pour la plupart dans le canton. L'attrait que représentait pour ces jeunes lévites un courant de pensée théologique qui s'accentua à la veille du Concile jusqu'à devenir une exagération de l'ultramontanisme expliquera la nouvelle orientation religieuse prise par le canton.

## 2. Le néo-ultramontanisme et ses réseaux de diffusion

C'est ainsi que certains historiens<sup>52</sup> ont désigné cet ensemble de tendances qui était en fait une surenchère à l'ultramontanisme que Vatican I consacra en définitive. Dès l'annonce de la convocation de ce Concile en 1867, la catholicité fut en proie à une vive effervescence théologico-politique. On se trouvait encore sous le coup du *Syllabus* et la question de la promulgation dogmatique de l'infaillibilité du pontife romain fut placée au centre du débat. Pour les tenants de ce néo-ultramontanisme, une telle promulgation devait donner une valeur quasi dogmatique aux textes de *Quanta cura* et du *Syllabus*. Les thèses de la théocratie médiévale furent reprises et l'infaillibilité élargie aux matières politico-religieuses. «L'idolatrie de la papauté»<sup>53</sup> n'était pas toujours évitée.

Mais plus encore que les principes absolus affirmés, ce sont les moyens mis en œuvre pour leur défense qui caractérisèrent cette école de «zelanti». Passant résolument à la contre-offensive, les néo-ultramontains excelleront à utiliser des méthodes nouvelles pour diffuser leur vérité : presse, mobilisation des masses, dynamisation des thèmes et des partis réactionnaires. Ce néo-ultramontanisme était surtout répandu par les Pères Jésuites de la *Civiltà Cattolica* et par un réseau de journaux dont le plus connu en

<sup>52</sup> Le terme a été légitimé par R. Aubert qui le reprend d'historiens anglais, W. Ward et Dom Butter. *Le pontificat de Pie IX*, p. 301.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 303.

France était *L'Univers* de Louis Veuillot. Selon Gadille, une vingtaine de prélats français se rattachaient à cette tendance<sup>54</sup>.

A l'image du bas clergé français rapidement conquis par Veuillot, le jeune clergé fribourgeois se tourna volontiers vers les tenants de ce courant intransigeant. Dans un premier temps, son adhésion s'adressait plus à des personnes qu'à un corps de doctrine et son engouement s'attachait surtout aux méthodes nouvelles d'apostolat. Le rayonnement dans le diocèse du nouvel évêque Mermillod et de ses œuvres est attesté par la collaboration intense qui s'instaura entre le prélat genevois et les principaux meneurs du jeune clergé, un Schorderet<sup>55</sup> et un Horner par exemple. L'arrivée en 1868 d'un nouveau chargé d'affaires du St-Siège, en la personne de Mgr Agnozzi, apporta une caution de poids à cette tendance. On relèvera également le rôle de certains mouvements et groupements dans la diffusion du néo-ultramontanisme parmi les prêtres.

Notons le développement du Piusverein dans le clergé; en 1865, une cinquantaine de prêtres en faisaient partie à des titres divers<sup>56</sup>. L'association est présentée dans les paroisses comme un moyen pastoral efficace et le jeune clergé qui s'empresse de l'adopter pour encadrer ses paroissiens ne restera pas insensible à l'esprit néo-ultramontain qui la caractérise au niveau cantonal.

Mais l'influence de la société d'étudiants suisses (SES) au travers de la Nuithonia marquera davantage encore le milieu où se recrutent les futurs prêtres. On estime qu'entre 1861 et 1914 les deux tiers de ceux-ci seront membres des sections fribourgeoises. L'intérêt pour la politique qui caractérise le clergé du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle résulte pour une large part de sa présence dans ce creuset où se détermine l'élite politique conservatrice. En ces années où les discussions sur le libéralisme menacent

<sup>54</sup> Gadille, J.: *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République. 1870-1883*, p. 132.

<sup>55</sup> Sur ce prêtre et les milieux néo-ultramontains fribourgeois voir: Philipona Pie: *Le chanoine Schorderet. Un chapitre de l'histoire religieuse et politique de la Suisse (1840-1893)*. Fribourg 1928.

<sup>56</sup> Jenny, J.: *op. cit.*, passim.

de faire exploser la SES, la Nuithonia sera un pôle où s'affirme le courant néo-ultramontain. Cela grâce à la présence du chanoine Wicky, ancien Recteur du Collège, professeur au Séminaire, et qu'on verra à la base de toutes les œuvres de Schorderet. Cependant les progrès du néo-ultramontanisme n'avaient pas été enregistrés sans réticence dans certains milieux.

### 3. La résistance des catholiques libéraux

Elle fut insignifiante à Fribourg et fournit surtout des prétextes à la surenchère du courant néo-ultramontain qu'elle entendait combattre. Cette résistance s'exprima principalement sous la forme d'une sympathie non dissimulée à l'endroit des catholiques libéraux français, tels Dupanloup, Montalembert ou Gratry. Elle manifestera également son soutien à l'attitude d'un Philip Anton von Segesser<sup>57</sup>. Mais la conjoncture politique cantonale ne rendait pas aisée aux modérés de la coalition l'expression de leurs réticences au sujet de l'évolution du catholicisme romain. On relèvera la présence de quelques jeunes prêtres dans ce courant d'idées favorables au catholicisme libéral.

C'est d'abord dans le cadre de la SES que la crise fut perçue au niveau ecclésiastique. Lors de la fête centrale de Brigue, on assista à l'affrontement spectaculaire du jeune abbé Schorderet, ardent partisan des néo-ultramontains, et de son compagnon de séminaire, l'abbé Jaquet, favorable à Montalembert. Depuis l'année précédente, Jaquet, curé des Cerneux-Péquignot, était en contact avec le comte auquel l'agitation pré-conciliaire avait donné une dernière occasion de se battre. De la correspondance<sup>58</sup> qu'ils échangèrent, il apparaît que Jaquet fut surtout un médiateur entre Montalembert et les milieux libéraux de la SES de

<sup>57</sup> Sur cette personnalité voir: Ruffieux R.: *Philip Anton von Segesser et le catholicisme libéral en Suisse*. In: *Les catholiques libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle*. Grenoble 1974., pp. 79-93.

<sup>58</sup> Voir à ce sujet: Muller-Buchi, Emil F. J.: *Montalembert und der schweizerische Katholizismus in der Zeit des 1. vatikanischen Konzils*. In: *Freiburger Geschichtsblätter*. 1972/73 (58), pp. 77-97.

Suisse allemande dans le cadre de la jonction tentée entre les catholiques libéraux européens à la veille du Concile.

Dans les *Monat-Rosen*, organe de la SES que rédigea Schor deret de 1866 à 1869, on peut suivre la progression des affrontements doctrinaux auxquels se livraient les deux tendances du catholicisme par la plume de ces deux prêtres. Lorsque Schor deret, ne parvenant plus à faire valoir ses thèses ultras, se décida à fonder *La Revue Suisse Catholique*, on vit son rival, devenu professeur au Collège St-Michel en 1870, occuper la charge de rédacteur et prendre la défense des catholiques libéraux dont le Concile avait marqué la défaite. La reprise en main par les néo-ultramontains des sections françaises de la SES ne laissa guère de temps à l'abbé Jaquet pour influencer ses lecteurs étudiants. Il se servit alors de la tribune du *Chroniqueur*. Si ses sympathies le placeront du côté du *Bien public* en 1879, notons que l'orthodoxie de ses positions théologiques ne fut jamais mise en cause<sup>59</sup>.

Il n'en alla pas de même avec l'abbé Charles Raemy. Personnalité attachante et mystérieuse, ce prêtre occupe une place à part dans le clergé fribourgeois; attentif à toutes les généreuses aspirations de son siècle, Charles Raemy prit des positions qui tranchaient avec la mentalité dominante du clergé fribourgeois. Homme cultivé, écrivain impénitent que la polémique ne rebutait pas, cet ecclésiastique ne cachait pas sa passion pour la cause de la liberté et ne désespérait pas de réconcilier l'Eglise avec cette puissante aspiration humaine.

Admirateur de Montalembert dont il faillit devenir le secrétaire, l'abbé Raemy ne craignit pas de faire un coup d'éclat en pleine fièvre des débats conciliaires par une lettre adressée au *Confédéré* où s'exprimait sans détour son soutien à la cause des catholiques libéraux. Ce «père Gratry au petit-pied»<sup>60</sup> s'il ne s'opposa pas au dogme de l'infalibilité n'en poursuivit pas moins ses efforts pour trouver un terrain d'entente avec les vieux-catho-

<sup>59</sup> Entré en 1883 dans l'ordre des Cordeliers on le verra évêque en Roumanie dès 1895.

<sup>60</sup> Ainsi que l'appelait *Le Confédéré* du 1<sup>er</sup> avril 1870.

liques. Il entretenait de bonnes relations avec le professeur Daguet «exilé» à Neuchâtel et gagné à ces idées; sa correspondance avec l'ex-carme Hyacinthe Loyson révèle un homme soucieux d'œcuménisme avant la lettre<sup>61</sup>. Il alla même jusqu'à faire paraître sous l'anonymat un petit opuscule où des réformes de l'Eglise dans un sens libéral étaient proposées<sup>62</sup>. Découvert, l'auteur fut amené à rétractation, mais il n'en continua pas moins de poursuivre sa collaboration avec les journaux libéraux, en particulier le *Journal de Fribourg*. En ces temps d'exacerbation des passions politico-religieuses, l'abbé Raemy demeura un incompris mais les idées répandues par la presse au temps du Concile montrent qu'il n'était pas complètement isolé.

Face au catholicisme libéral, la presse fribourgeoise présentait un échantillon assez varié d'attitudes. A une extrémité, *l'Ami du peuple*, que le chanoine Schorderet venait de transférer dans la capitale, se montrait violemment hostile à toute opinion libérale. Son rédacteur, Mamert Soussens, grand sectateur de Veuillot, n'avait guère de difficulté à présenter les thèses néo-ultramontaines comme étant celles du pape à un public de lecteurs déjà convaincus.

A l'opposé, *Le Confédéré* ne s'embarrassait pas davantage de nuances dans le dédain qu'il affichait à l'endroit du Concile. Les réserves des catholiques libéraux étaient traitées de «candeur»<sup>63</sup> et des encouragements ironiques accablaient l'intransigeance de *l'Ami du peuple*.

C'est le *Journal de Fribourg* qui se montra le plus favorable aux réactions des catholiques libéraux et à l'opinion anti-infaillibiliste. Ses sympathies, durant la période qui suivit Vatican I, s'adressaient plus à un Döllinger qu'à la minorité conciliaire française trop rapidement soumise.

<sup>61</sup> AEVF, FM, dossier Charles Raemy.

<sup>62</sup> *Considérations sur les causes de la décadence du catholicisme et sur les moyens d'y remédier. Avec de nombreuses notes et pièces justificatives par un catholique sincère.* Neuchâtel, Attinger, 1878.

<sup>63</sup> *Le Confédéré* du 14 mai 1869.

Si *Le Chroniqueur* témoignait au contraire de sentiments plus favorables à l'endroit du courant catholique libéral français, sa qualité d'organe officieux l'obligeait à une grande réserve. Ses sentiments s'exprimèrent surtout par le moyen de reproduction d'articles du *Correspondant* ou du *Français*. Le *Confédéré* parlera à son propos de «catholicisme circonspect»<sup>64</sup> au lieu de catholicisme libéral. Sa soumission fut totale après la promulgation du dogme de l'Infaillibilité, mais un malentendu sur son libéralisme, qui n'était en fait qu'une volonté de modération au niveau politique, se fit jour dans l'opinion fribourgeoise, entretenu qu'il était par les néo-ultramontains et les conservateurs extrêmes.

Si les luttes que durent affronter les catholiques suisses peu après le Concile empêchèrent les deux ailes du catholicisme et du conservatisme fribourgeois de s'affronter trop ouvertement, elles n'en provoquèrent pas moins un renforcement considérable de la tendance extrême qui se déploya dans une vaste mobilisation religieuse des populations.

### *B. Le clergé et la mobilisation religieuse des masses*

Si la victoire ultramontaine au Concile donna lieu à des exaltations triomphalistes de la papauté, elles intervinrent cependant dans un sentiment d'effondrement des bases de la Chrétienté avec la perte du pouvoir temporel du pape consécutif à l'abaissement de la France. Puis le développement du Kulturkampf et la situation critique de leurs correligionnaires à Genève et dans le Jura firent que les catholiques fribourgeois réservèrent un accueil favorable aux mesures de défense religieuse dont les néo-ultramontains prenaient l'initiative. Elles coïncidaient d'ailleurs avec la lutte pour la sauvegarde de la souveraineté cantonale — présentée souvent comme le dernier rempart protégeant la liberté de l'Eglise — que menaçait la révision de la Constitution fédérale.

---

<sup>64</sup> *Le Confédéré* du 30 janvier 1870.

On peut mesurer l'importance de la riposte catholique par les milieux toujours plus larges qu'elle toucha et par la coloration politique toujours plus accentuée qu'elle revêtit. On l'observera plus particulièrement à travers l'action du clergé, où en quelque cinq ans, un noyau composé de quelques prêtres parvint à doter le canton d'un réseau très fourni d'œuvres et d'organisations religieuses et à imprégner les populations d'une certaine sensibilité religieuse.

### **1. Les prêtres dans la mise en place des organisations de défense catholique**

C'est à partir de ce cercle de jeunes prêtres fascinés par les thèses et les méthodes néo-ultramontaines d'un Mermillod et, sur le plan local, d'un Wicky, que se déployera cette fièvre de défense religieuse. La fondation de *La Revue catholique suisse* en 1869 ne résultait pas seulement de l'orientation trop libérale prise par les *Monat-Rosen*; aux yeux de Schorderet et de son collaborateur Horner, elle devait être un lieu permettant de rassembler les élites catholiques sous le drapeau ultramontain. Le contrôle exercé sur les sections fribourgeoises de la SES révélait un semblable calcul concernant les futures élites. La volonté de Schorderet de toucher des «multiplicateurs d'influence» se révélera également dans la réorganisation de l'école normale inspirée par lui et réalisée surtout par Horner. La création de la Société fribourgeoise d'éducation et le lancement du *Bulletin pédagogique* leur donnèrent le moyen de contrôler les instituteurs.

Les masses seront atteintes par la réactivation spectaculaire du Piusverein sous l'impulsion de Schorderet. Formée de 45 sections en 1869, cette association en comptera 78 en 1873<sup>65</sup>. Le couronnement de l'édifice viendra avec le développement de la presse catholique érigée en apostolat. La fondation en 1871 du quotidien *La Liberté* était peut-être une réponse néo-ultramontaine au *Chroniqueur* sympathisant des catholiques libéraux, mais elle

---

<sup>65</sup> Jenny, J.: *op. cit.*, p. 55-61.

donnait surtout au clergé un moyen efficace de formation de l'opinion des masses rurales. On a pu noter dans l'énumération de ces œuvres, que la visée de Schorderet était partagée par un nombre toujours plus grand de prêtres et qu'elle correspondait toujours mieux aux aspirations politiques de l'extrême-droite. Les sources où Schorderet puisait et sa spiritualité et ses méthodes ne pouvaient que renforcer une semblable convergence.

## 2. Le chanoine Schorderet et la sensibilité religieuse des néo-ultramontains français.

L'intuition fondamentale de Schorderet réside en fin de compte dans l'adaptation aux conditions et circonstances de notre canton d'une spiritualité, de méthodes pastorales et même d'un idéal politique qui avaient cours dans la France des années 1870, en proie à une crise profonde.

Marquée par la défaite et par le drame de la Commune, la France opérait alors un «retour» à la religion où l'exaltation de l'Eglise comme gardienne de l'ordre social et facteur de redressement national n'était pas dissociée chez les néo-ultramontains, d'une volonté de restauration monarchique, condition d'un possible rétablissement de la souveraineté temporelle de la Papauté. C'est le temps d'un regain des dévotions mariales et du culte du Sacré-Cœur. Dans l'effervescence politico-religieuse qui suit la défaite et annonce l'Ordre Moral, on a pu parler d'un catholicisme «assomptioniste»<sup>66</sup> auquel Schorderet devra beaucoup. Le Père d'Alzon en effet, et ses Augustins de l'Assomption, avaient su capter et canaliser, entretenir et répandre tout à la fois cette ferveur des populations à travers leur Oeuvre, à savoir l'école congréganiste, la Bonne Presse et les pèlerinages.

On ne saurait conclure à une imitation servile, mais il est bon de souligner les étroites relations d'un Horner avec ces milieux pédagogiques ou les liens de la presse catholique de Schorderet avec la Bonne Presse. Dans les grands rassemblements populaires

---

<sup>66</sup> Rémond R.: *La droite en France de la première Restauration à la Ve République*, I, p. 141.

du Piusverein ou les pèlerinages de St-Maurice et surtout d' Einsiedeln, le chanoine usera de la même psychologie des foules que lors des grandioses dévotions au Sacré-Cœur de Paray-le-Monial.

Et si les forces légitimistes sont renouvelées par cet apport religieux auquel ils donnent une consistance politique, les relations qu'entretenait Schorderet avec les conservateurs prononcés devait avoir le même effet. Un projet ou plutôt une vision politico-religieuse s'affirme chez le chanoine: restaurer le règne du Christ en tout, y compris dans la cité. Dans la conjoncture difficile du catholicisme suisse en butte au Kulturkampf, le canton de Fribourg lui semblait être le terrain idéal de cette restauration. L'absence d'une eschatologie dans les conceptions néo-ultramontaines sur l'avènement du règne de Jésus-Christ tendra à l'effacement de toute distinction entre action apostolique et politique.

### **3. De la défense religieuse à l'action politique des prêtres**

Un glissement s'opéra bientôt entre la mise en place par Schorderet et ses émules d'œuvres de défense religieuse et la prise en charge directe par des prêtres d'une stratégie politique de grande envergure puisqu'elle avait pour but la prise du pouvoir à plus ou moins long terme par l'aile extrême du parti conservateur. La fondation du Cercle catholique en 1874 avait en effet un but bien précis: faire sauter le verrou électoral que représentait le Cercle de l'Union où les modérés faisaient la loi. Cette intervention des prêtres dans la dynamique interne de la coalition ne s'était jamais faite de façon aussi abrupte. Elle aboutira à une désintégration de la coalition à travers de longues luttes où le clergé se trouva profondément divisé.

En effet, là où la plupart des prêtres qui suivaient Schorderet et Wicky ne voulaient voir qu'action apostolique, prolongement normal de leur mission religieuse au sein de la cité, une minorité d'ecclésiastiques modérés, évêque en tête, parla de manipulation politique. Les accusations de cléricalisme se firent réciproques, mais le reproche ne touchait guère tant les deux parties étaient en solidarité profonde avec les différents milieux et forces de la société fribourgeoise.

## Chapitre VI

### **LE CLERGÉ ET L'ÉCLATEMENT DE LA COALITION**

#### **LIBÉRALE-CONSERVATRICE**

L'attitude du clergé dans ce processus peut se concrétiser par la volonté qu'avaient les prêtres néo-ultramontains d'épurer la coalition de toute opinion modérée. La lutte engagée contre les catholiques libéraux apportait en fait une justification idéologique à base religieuse aux luttes des forces politiques conservatrices pour un contrôle sans partage du pouvoir.

Selon Schorderet et ses émules, la réalisation du Règne social de Jésus-Christ dans le canton devait passer par cette incarnation politique. Cet étrangement du sens de la mission des prêtres n'alla pas sans complaisances à propos des moyens employés dans l'arène politique. Si la sincérité du chanoine et de quelques-uns de ses compagnons ne faisait pas de doute, on ne se hasardera pas cependant à faire la part des convictions et des intérêts des hommes engagés dans cette lutte pour le triomphe d'un pouvoir entièrement et purement conservateur.

La même précaution s'impose dans l'appréciation des luttes qu'engendra la résistance des modérés au projet du chanoine. Si la bonne foi de l'évêque et de quelques prêtres n'est pas à prouver, elle s'appuya parfois sur des forces dont l'opposition aux vues de Schorderet n'était pas toujours innocente.

Le processus d'éclatement de la coalition se trouva étroitement lié à la question de la succession épiscopale. Les diverses phases décelées ici mettront non seulement en évidence l'évolution du conflit entre les deux ailes de la coalition, mais apporteront en outre un éclairage révélateur sur les relations complexes que les pouvoirs religieux et politiques entretenaient à Fribourg.

## A. L'action du clergé dans la crise de la coalition

### 1. L'évolution de la coalition gouvernementale dans les années 1870

Lors du renouvellement du Grand Conseil de 1871, la proportion des élus demeura stable entre les deux tendances de la coalition. Cependant des signes de déséquilibre se faisaient jour. Le départ de Charles avait décapité l'élément libéral dont la force résidait principalement dans la présence de fortes personnalités à l'Exécutif. Certes la relève était assurée, avec moins d'éclat, toutefois par les Jaquet, Geinoz ou Clerc. L'affaiblissement idéologique de ce tiers-parti se faisait plus sentir encore en raison de la conjoncture politico-religieuse. L'affiliation libérale était devenue très ténue, l'accent était surtout porté sur la modération. N'était-ce sa répugnance pour les idées néo-ultramontaines dont une partie des conservateurs se montraient les adeptes, cet élément modéré aurait pu se fondre dans le parti conservateur tel que l'envisageait Weck-Reynold.

Pour le chef du gouvernement, l'appoint de ces modérés était encore nécessaire électoralement, en ville de Fribourg et dans la Gruyère. L'évolution suivie par la coalition depuis 1856 montrait bien que le courant conservateur s'amplifiait, mais au moment où une absorption du tiers-parti pouvait être envisagée à plus ou moins long terme, il ne convenait pas de brusquer la démarche et de jeter ces modérés dans les bras du parti radical.

Cette conception des rapports avec les modérés n'était pas unanimement partagée chez les conservateurs. La progression de l'extrême-droite avait été stoppée en 1871 par les mécanismes de désignation des candidats, en mains des modérés. Un certain ressentiment en était résulté. Si les luttes que soutenait le canton pour conserver sa souveraineté et pour affirmer son originalité religieuse avaient imposé une sourdine aux récriminations des conservateurs prononcés, le climat politique plus détendu au niveau fédéral durant la période précédant les élections de 1876 leur permettait d'agir plus librement. Les fruits de la mobilisation néo-ultramontaine des masses ne devaient pas être perdus et

pouvaient s'investir dans une démarche plus politique. Une transformation intervenue dans la composition de cette extrême-droite explique aussi son allure plus conquérante.

Une jeunesse très combative issue de la SES et nourrie de l'idéal néo-ultramontain piaffait d'impatience devant la conduite prudente de Weck-Reynold. Par la création du Cercle catholique de Fribourg, bientôt suivie par de multiples fondations dans les districts, les chanoines Wicky et Schorderet offraient à ces jeunes gens un encadrement de politiciens conservateurs «prononcés» et surtout un moyen d'entrer directement dans l'arène politique en bousculant non seulement les notables de l'autre tendance mais également les tenants de la ligne de conduite prônée par Weck-Reynold.

Les élections de 1876 furent marquées par des luttes intestines au sein de la coalition, mais si le chef du gouvernement parvint à limiter les affrontements, des divisions irréparables avaient vu le jour qui le mirent dans une position inconfortable durant toute la législature suivante. Dans le district de la Sarine, le Cercle catholique était intervenu pour empêcher l'élection d'un jeune modéré, Bourgknecht. Weck-Reynold déjoua la manœuvre, mais il dut pour cela demander expressément aux membres influents du clergé de ne pas suivre le mot d'ordre des néo-ultramontains.

En Gruyère, l'intervention du clergé prit des proportions beaucoup plus voyantes et dangereuses. Les deux tendances de la coalition étant d'égale force, une division entraînait un arbitrage des radicaux. Des prêtres, de concert avec les conservateurs extrêmes, prirent ce risque. D'un conflit personnel entre un candidat modéré, Gillet, et son curé, on en vint à une «querelle des investitures», le clergé dans son ensemble se prononçant publiquement contre le notable modéré. La victoire des modérés entraîna une scission dans la députation libérale-conservatrice que Weck-Reynold ne parvint pas à maîtriser et renforça le clergé dans la conviction que les modérés constituaient un danger pour l'avenir religieux du canton de par leur alliance possible avec les radicaux.

Du point de vue du comportement politique des ecclésiastiques, cette consultation enregistrait une évolution significative. Certes les manifestations du clergé dans la lutte politique n'étaient

pas rares en temps d'élections. D'ordinaire cependant, si l'on ignore le combat traditionnellement mené contre le radicalisme, cela se traduisait par l'agrément officieux que devaient recevoir les listes de candidats de la part de curés influents et par un travail plus ou moins discret de propagande dans le cadre paroissial. La consultation de 1876 vit le clergé gruyérien dans son ensemble participer à la lutte publiquement et de façon très active. Le processus d'épuration de la coalition que les néo-ultramontains voulaient mettre en route n'était plus un projet discuté au niveau des stratégies élaborées dans les cercles d'extrême-droite, mais était devenu l'affaire de l'ensemble des curés. Cette cléricalisation des luttes politiques témoignait de l'audience des thèses néo-ultramontaines et pouvait se muer en une croisade anti-modérés. L'état de division dans lequel était plongé le clergé déboucha sur une lutte fratricide.

## **2. La résistance de l'évêque et de certains prêtres au mouvement politico-religieux de Schorderet**

L'évêque Marilley avait vu avec douleur, dès avant le Concile déjà, une partie de ses jeunes prêtres s'attacher plus aux directives néo-ultramontaines de l'évêque Mermillod — dont la conduite concernant la séparation de Genève du diocèse lui avait été pénible — qu'à ses propres consignes. L'incompréhension du vieil évêque à l'égard des méthodes pastorales nouvelles et la fougue de ces jeunes lévites en était une cause. Durant les années difficiles de l'immédiat après-concile, l'évêque malgré ses craintes avait soutenu les efforts des Wicky, Schorderet et Horner visant à mobiliser les populations pour la défense de la religion. Mais, lorsque se précisa davantage l'orientation politique des activités néo-ultramontaines, les réticences de l'évêque s'amplifièrent car il n'avait jamais renié ses sympathies à l'égard des modérés sur le plan politique.

Ses craintes étaient partagées par un certain nombre de prêtres en poste au Collège et au Séminaire et que les néo-ultramontains désignaient sous le nom collectif de «caucus ecclésias-

tique»<sup>67</sup>. L'abbé Jaquet que nous avions déjà rencontré dans le camp des partisans des catholiques libéraux en faisait partie avec quelques prêtres liés à la rédaction du *Chroniqueur*: ainsi l'abbé Joseph Fragnière, directeur au Séminaire, qui était le frère du rédacteur du journal, Laurent Fragnière ou encore le recteur Laurent Frossard, oncle des deux premiers. On pouvait y joindre aussi l'abbé Jean Gremaud, savant historien dont la rigueur intellectuelle répugnait à admettre les simplifications et exagérations de l'école néo-ultramontaine. D'autres prêtres encore, occupant des postes moins en vue, gravitaient autour de ce cercle qui constituait en fait une élite intellectuelle coupée de la masse rurale du clergé<sup>68</sup> et que les néo-ultramontains accusaient d'influencer l'évêque en leur défaveur.

De fréquentes escarmouches entre *Le Chroniqueur* et *La Liberté* ou *L'Ami du peuple* traduisaient ce climat d'hostilité larvée qui régnait au sein du clergé en relation avec l'évolution du rapport des forces au sein de la coalition. A la suite de la campagne de politisation de plus en plus marquée du Piusverein menée par Schorderet et après la création du Cercle catholique, les conflits de presse devinrent de plus en plus nombreux et violents. Aux attaques de la «bonne presse» contre les modérés du *Chroniqueur* anathémisés comme libéraux, répondirent des accusations à l'endroit de la conduite du chanoine Schorderet et de la gestion de ses multiples œuvres. Un incident significatif se déroula peu avant les élections de 1876. Il fut publié un supplément du *Chroniqueur*<sup>69</sup> à l'usage du clergé où diverses accusations étaient lancées contre le chanoine Schorderet, dont celle de ne pas se soumettre à l'autorité de l'évêque. Ce document qu'on surnomma le «mandement laïque» déchaîna les passions. Lorsque le bruit courut que l'évêque en personne avait autorisé sa publication,

<sup>67</sup> On parlait également d'un «caucus» de la Gruyère pour désigner le groupe des notables politiques modérés qui y faisaient la loi.

<sup>68</sup> Mis à part quelques prêtres comme l'abbé Frossard de Treyvaux ou le jeune curé Porchel de Sâles.

<sup>69</sup> *Le Chroniqueur* du 5 octobre 1876.

une véritable crise de confiance se fit jour dans le clergé néo-ultramontain à l'égard de Marilley.

Mais la démarche insolite de l'évêque était peut-être une réponse aux intrigues qui se nouaient chez les ultramontains à la faveur des rumeurs sur l'ouverture de la succession épiscopale.

### **B. Les luttes autour de la succession épiscopale de Marilley<sup>70</sup>**

Dans l'effervescence politique qui marquait la tentative de l'extrême-droite de modifier l'équilibre de la coalition et de s'emparer de tous les leviers du pouvoir, le problème du remplacement de Marilley revêtit d'emblée une importance capitale. Chaque camp s'efforça de placer son candidat car la position-clé que constituait l'évêché pouvait déterminer dans une large mesure l'orientation future de la politique cantonale. Le rôle joué par Weck-Reynold dans cette question est à relever, la dégradation de ses rapports avec les modérés en reçoit un éclairage intéressant.

#### **1. Les premiers affrontements**

En 1875, à l'occasion du synode, Marilley avait laissé entendre aux doyens qu'éprouvé par les ans il ressentait quelque lassitude à administrer son diocèse. La confidence s'était vite répandue. Des démarches furent aussitôt entreprises à Rome par l'école néo-ultramontaine. Le candidat proposé était le supérieur du Séminaire, Cosandey, qui était un conseiller et un soutien du chanoine Schorderet. Une lettre d'Agnozzi, l'ancien nonce, à Weck-Reynold en mai 1876 demandait des informations sur les prêtres capables

---

<sup>70</sup> les étapes de cette succession ont été étudiées de façon très détaillée et à la lumière de correspondances diverses (Weck-Reynold, Schorderet, Soussens, etc.). Les documents des archives vaticanes qu'il faudra exploiter un jour pourraient apporter un nouvel éclairage. Nous nous en tiendrons ici à un résumé succinct du développement complexe de cette affaire, basé sur les documents contenus dans les papiers Marilley récemment mis à jour.

d'être nommés coadjuteur de l'évêque avec droit de succession. La réponse du chef du gouvernement est révélatrice de sa position à cette époque et des divisions qu'il ressentait dans le camp ecclésiastique.

En premier lieu, Weck-Reynold exprima sa crainte à l'égard de quelque manœuvre occulte et demanda que la mesure ne soit pas prise sans l'assentiment de Marilley. Puis le chef du gouvernement fit l'inventaire des noms qui circulaient dans l'opinion du point de vue politique qui était le sien. Sa préférence allait à Cosandey qui possédait la confiance du clergé et de l'autorité civile. Mais Weck-Reynold ne cacha pas que cette candidature se heurtait à l'opposition de Marilley et d'un cercle de prêtres proches de l'évêque. La cause de cette opposition devait être cherchée, selon lui, dans la permanence dans les personnes, si ce n'était dans les idées, de la «petite Eglise» qui s'était montrée réservée à l'égard des Jésuites et avait manifesté des sympathies libérales quelque trente ans auparavant. Le nom du modéré Goetschmann, curé de La Chaux-de-Fonds, que mettait en avant Marilley, ne lui était pas désagréable, en second lieu. Quant à la candidature d'un Wicky, il n'en voulait pas, jugeant son intransigeance d'un autre âge. La situation évolua peu, cette année là, sur le front des candidatures. Mais lorsque l'évêché avança le nom du recteur Frossard, Weck-Reynold laissa entendre que le clergé dans son ensemble l'accepterait mal. Les positions de chaque camp se durcirent au gré de la dégradation du climat politique qui entoura les élections de 1876. Aussi Rome suivit-elle le conseil du chef du gouvernement de suspendre provisoirement l'affaire.

En mai 1877 cependant, la crise allait rebondir et provoquer une fronde des prêtres néo-ultramontains qui affecta profondément les relations de l'ensemble du clergé avec l'évêque. Marilley en effet avait annoncé un voyage à Rome et l'intention lui était prêtée de présenter au pape la candidature de Goetschmann. L'école néo-ultramontaine réagit et Weck-Reynold consulté par Agnozzi laissa voir une évolution dans son attitude. Il recommanda de tout faire pour nommer Cosandey, même s'il fallait contrarier Marilley. Le nouveau rapport de forces qui s'était manifesté lors des élections précédentes avait montré la puissance

du clergé néo-ultramontain. Il semble que le chef du gouvernement, par son choix plus résolu de Cosandey, pensait pouvoir mieux maîtriser à l'avenir la crise de la coalition dont le clergé était en partie responsable.

Parallèlement aux démarches entreprises à Rome par Mermillod, Lachat et bien sûr Agnozzi en faveur du Supérieur du Séminaire, Wicky et quelques chanoines néo-ultramontains avaient mis en circulation dans le clergé une pétition favorable à Cosandey. Elle fut présentée au Pape lors de la visite de Marilley et contribua à l'échec de la démarche épiscopale. Le résultat de l'entretien de Marilley avec Pie IX n'est pas connu dans le détail. Il apparaît que l'évêque dut faire face au dessein bien arrêté de Rome de nommer Cosandey comme coadjuteur. L'impression de Marilley fut que la confiance de Pie IX lui avait été ravie. D'autre part, si le nombre de signatures récoltées par la pétition du clergé n'est pas connu, il dut être assez élevé et donnait à penser qu'une administration parallèle régissait la majorité du clergé. Aussi la méfiance à l'égard de Schorderet et de ses œuvres ne fit qu'augmenter à l'évêché et une épreuve de force ne tarda pas à s'engager entre le fougueux leader des néo-ultramontains et l'évêque.

## 2. Le conflit entre Marilley et le chanoine Schorderet

De cet affrontement, l'évêque et les modérés mirent surtout en avant l'aspect ecclésiastique, mais il n'échappait à personne que l'antagonisme était avant tout politique. Son issue devait décider du sort des œuvres politico-religieuses des néo-ultramontains et en définitive de l'équilibre de la coalition. On le vit bien à contrario par les conséquences de l'échec qu'essuyèrent les modérés sur les plans tant ecclésiastique que politique.

Le climat nouveau qui se faisait imperceptiblement jour dans l'Eglise avec l'avènement de Léon XIII en février 1878 eut pour effet, à plus ou moins long terme, de relever la tête des catholiques libéraux et de leurs sympathisants. Cette évolution ne passa pas inaperçue à Fribourg et redonna confiance aux modérés. Dans cette perspective, la retentissante offensive que Schorderet lança contre le libéralisme catholique était une première réponse à cette

nouvelle situation et surtout une tentative de prendre de vitesse les modérés dans l'utilisation politique de la détente survenue.

Un grand pèlerinage fut organisé à Fribourg en juin 1878, auprès du tombeau du P. Canisius, l'apôtre de la contre-Réforme. On avait joint à cette fête le souvenir du septième centenaire de la fondation de Fribourg afin de donner un aspect patriotique à cette manifestation religieuse. Ce pèlerinage qui se voulait être le couronnement de toutes les manifestations qui avaient rassemblé et soutenu les catholiques fribourgeois depuis 1870 donna lieu à de virulentes attaques contre le catholicisme libéral subtilement amalgamé au vieux-catholicisme dont on fit jurer aux populations campagnardes enrégimentées dans cette manifestation de se détourner à jamais.

Au moment où les troubles confessionnels engendrés par le Kulturkampf avaient tendance à s'apaiser dans le pays, la mise en garde contre le vieux-catholicisme ne trompa personne, et les modérés prenant prétexte de quelques irrégularités ecclésiastiques et de l'esprit d'insoumission de Schorderet à l'égard des consignes de Marilley poussèrent ce dernier à dénoncer le fogueux chanoine à Rome. Un rapport fut établi qui montrait les responsabilités de Schorderet dans l'état de division où se trouvait l'Eglise à Fribourg. Les sympathies politiques de Marilley apparaissent très nettement dans la description de l'état dans lequel se trouvait la coalition gouvernementale, où l'on pouvait lire, en fait, les doléances des modérés. Une deuxième partie était constituée d'un réquisitoire à l'encontre de la conduite personnelle du chanoine. Dans un troisième volet, des mesures étaient proposées pour mettre fin à cet état de choses. Elles consistaient à mettre les œuvres des néo-ultramontains sous le contrôle de l'évêché.

Muni de ce rapport, l'évêque s'en alla à Rome, pensant trouver un bon accueil auprès du nouveau pape. L'imbrication de cette affaire avec la question de la succession épiscopale était manifeste; en accusant Schorderet, Marilley pensait porter une sérieuse atteinte aux chances de la candidature de Cosandey dont le chanoine était le protégé. Mais les néo-ultramontains pouvaient encore compter sur de puissantes influences à la Curie, et Marilley essuya un double échec.

Le Vatican demeura ferme sur la question de la succession soulevée par l'évêque. Il fut laissé à Marilley un choix entre deux options: ou accepter un coadjuteur qui ne pouvait être que Cosandey ou être prêt à donner sa démission quand le Pape l'estimerait nécessaire. La seule concession admise avait été de laisser à l'évêque le temps de terminer sa visite pastorale dans le diocèse avant de se déterminer.

Quant aux plaintes de l'évêque concernant Schorderet, la réponse fut dilatoire. Des assurances furent données que des conseils de modération seraient adressés au trop zélé chanoine et que l'obligation de se soumettre à l'évêque lui serait rappelée. Le Vatican toutefois voulait entendre l'autre partie. La contre-attaque que les néo-ultramontains préparaient ne laissait guère d'illusion à Marilley.

### **3. La victoire des néo-ultramontains**

La riposte des amis de Schorderet se déploya sur deux plans. A Rome d'abord où Schorderet s'empressa de suivre l'évêque pour tenter de se justifier. On suscita de nombreux témoignages en sa faveur, en particulier des évêques Mermillod, Lachat et du comte Scherrer-de Boccard, président du Piusverein suisse. Weck-Reynold fut également sollicité. La position du chef du gouvernement était délicate. S'il reconnaissait volontiers les exagérations du chanoine, il ne pouvait se permettre politiquement parlant de voir passer en mains modérées le contrôle des œuvres de Schorderet, et en particulier de la «bonne presse». L'extrême-droite d'ailleurs ne l'aurait pas toléré et l'équilibre de la coalition auquel Weck-Reynold tenait tant aurait été compromis.

La question de la succession épiscopale interféra là aussi. Ne pas soutenir Schorderet signifiait que la candidature de Cosandey pouvait être compromise et qu'un évêque modéré serait nommé. Weck-Reynold se résigna à accorder son soutien à Schorderet tout en formulant quelques réserves et surtout plaida pour un compromis. Le chanoine devait s'effacer pendant quelque temps et remettre le contrôle de ses œuvres à un comité de prêtres nommés par les doyens. Ce n'était que la face ecclésiastique d'une

stratégie de pacification que menait Weck-Reynold sur le plan de la politique cantonale. Mais la contre-attaque de l'extrême-droite n'était pas restée non plus inefficace sur ce plan, et Weck-Reynold en cédant maladroitement aux exigences néo-ultramontaines se trouva bientôt privé des moyens de pression nécessaires pour obliger les deux éléments de la coalition à accepter un compromis durable.

Après le pèlerinage du 3 juin en effet, les luttes de presse étaient devenues si vives que Weck-Reynold pressé par ses collègues de l'extrême-droite et craignant une mise en péril de la coalition avait pris *Le Chroniqueur* sous son contrôle direct. La mesure était très grave, car elle équivalait à un désaveu de la ligne suivie par les modérés, et surtout les privait de leur tribune. Le chef du gouvernement tenta, il est vrai, de neutraliser la presse par un accord entre *Le Chroniqueur* officiel et les journaux néo-ultramontains qui s'engageaient à cesser toute polémique. Privé du contrepoids modéré, l'accord renforçait en fait la «bonne presse» sur laquelle Weck-Reynold n'avait plus de prises et poussera les modérés à fonder *Le Bien public*.

Mais une telle mesure avait aussi eu son impact à Rome où Schorderet put faire valoir la justesse de sa cause entérinée en quelque sorte par la décision de Weck-Reynold. Le voyage de Schorderet auprès de Léon XIII fut présenté comme un triomphe par la presse néo-ultramontaine, et la soumission de Schorderet à l'évêque, dont la charge était en sursis, ne fut qu'une formalité sans lendemain.

Au moment où la crise politique éclatait au grand jour avec l'entrée en scène du *Bien public* en automne 1879, les luttes autour de la succession épiscopale connurent un ultime regain de passion. Pour les deux journaux et les deux partis qui se déclaraient conservateurs et catholiques se jouait là une carte capitale, l'appui du futur évêque à l'un ou l'autre des camps en présence pouvant décider de l'orientation future de la politique fribourgeoise.

On l'a vu, la décision romaine avait déjà été prise, et la démission de Marilley comme la nomination de Cosandey n'étaient qu'une question de temps. Les modérés poussèrent Marilley à reculer le plus possible l'échéance et à tenter une dernière fois

d'obtenir la désignation d'un successeur qui leur était favorable. Après l'échec de la mission en ce sens du grand-vicaire Chassot à Rome, Marilley adressa publiquement son soutien à l'organe modéré. Quant à Weck-Reynold soumis à une pression de l'extrême-droite de plus en plus forte, et voyant la coalition se désagréger, il ne pouvait que demander avec plus d'insistance le remplacement de Marilley. L'accélération de la procédure romaine après le soutien du prélat au *Bien public* lui prouva que le Vatican désirait la victoire de sa cause. Il nous reste à voir comment le point de vue de Weck-Reynold selon lequel l'évêque Cosandey devait être un point d'appui lui permettant de réduire la scission modérée sera concrétisé durant les deux dernières années de la législature en cours. Si Cosandey était prêt à jouer, avec quelques réserves, ce rôle pro-gouvernemental, qu'en était-il du clergé profondément divisé par l'élimination de Marilley?

### C. *L'attitude politique du clergé et la victoire conservatrice de 1881<sup>71</sup>*

Aux yeux des prêtres néo-ultramontains qui avaient provoqué, en partie du moins, la scission du *Bien public*, comprise par eux comme devant être une épuration salutaire des hommes au pouvoir, le remplacement de Marilley n'était qu'une étape. Le clergé favorable à l'évêque démissionnaire le comprit bien qui poursuivit la résistance aux volontés néo-ultramontaines. Les luttes internes du clergé atteignirent alors leur paroxysme malgré la volonté pacificatrice de Cosandey. Tous les conflits de tendances et de personnes qui avaient sourdement divisé le clergé depuis quelque dix ans, si ce n'est depuis 1856, resurgirent.

<sup>71</sup> La période qui vit naître *Le Bien public* jusqu'au tournant fatal de 1881, ayant été traitée de façon très circonstanciée dans l'étude de Martine Droux: *Le Bien public, 1879-1889*. Fribourg 1966 (mémoire de licence), on se bornera ici à décrire brièvement les positions des deux tendances du clergé.

La lutte ouverte des journaux et des partis permet de mieux cerner l'ampleur et le caractère de la division. Dans le camp modéré, la fidélité à l'évêque «démissionné» va de pair avec l'adhésion au *Bien public*. Selon un pointage et d'un point de vue quantitatif qui ne tient pas compte du degré de l'engagement dans la cause modérée, on compte 27 prêtres dans ce camp sur les quelque 200 ministres recensés dans le canton. A l'image de l'électorat du tiers-parti, ce clergé modéré se recrutait surtout dans la capitale (environ 12 prêtres sur 35) et constituait, comme on l'a déjà vu, une «aristocratie» de l'intelligence. Une région rurale cependant, la Gruyère, qui avait fait bon accueil au *Bien public*, comptait une proportion relativement élevée de prêtres modérés (10 sur 35). Les quelques autres prêtres de cette tendance, isolés au sein de populations très conservatrices et tenus à l'écart par leurs confrères ne purent guère faire prévaloir leurs opinions.

Quant à l'orientation idéologique de ce clergé, elle se rattachait à la tendance de l'aile droite du nouveau parti. Selon celle-ci, *Le Bien public* ne devait pas revêtir a priori un aspect d'opposition aux idées conservatrices, mais avait charge de faire contrepoids à tout extrémisme réactionnaire. Pour ces prêtres, la défense même de la religion postulait le refus de l'absolutisme néo-ultramontain qui risquait de détruire la paix confessionnelle. On retrouvait là le fondement de la position politique d'un Marilley. Seul un Charles Raemy, peut-être, pouvait souscrire pleinement au libéralisme avéré de l'aile gauche qui ne recula pas devant l'alliance avec les radicaux afin de proposer une alternative véritable à la politique conservatrice.

Sur le plan des méthodes enfin, on remarquera chez ces prêtres le même zèle à soutenir le journal et le parti modéré qu'on reprochait aux néo-ultramontains dans leur croisade en faveur de la «bonne presse». Leur engagement dans la «cuisine» électorale ne sera guère plus discret que chez leurs confrères. Il reste cependant que leur soumission à Cosandey ne souffrit pas d'exception.

Le nouvel évêque avait reçu mission du pape de rétablir l'unité de son clergé à défaut d'empêcher la scission de la coalition. La direction qu'il imposa à son administration eut bien pour but, dans une première phase, de ramener les modérés dans le giron

conservateur à l'instar de la politique de Weck-Reynold qui ne pouvait se résigner à la division. La disparition du chef du gouvernement amena l'évêque à se rapprocher des hommes du Cercle catholique qui avaient derrière eux la grande masse des conservateurs. Son attitude à l'égard des prêtres modérés demeura toujours très souple cependant. Il n'hésita pas à donner satisfaction à ces derniers en confiant la direction du Séminaire à son ancien rival, Goetschmann, par exemple, malgré les récriminations des néo-ultramontains. De même, il se refusa à suivre les «conseils» de ces derniers lui demandant le déplacement de confrères modérés. Enfin il ne condamna jamais publiquement le journal modéré ni la participation de certains prêtres à sa rédaction. Son attitude n'évita pas cependant les mesures que prit Rome à l'encontre de Marilley accusé de soulever politiquement les fidèles lors de déplacements à but religieux qu'il accomplissait dans certaines paroisses<sup>72</sup>.

A cette inquisition néo-ultramontaine, bien des prêtres s'y prêtèrent dans cette période où le clergé prit une part très active à la constitution ou consolidation d'un parti conservateur intransigeant dans la plupart des districts. L'éloignement d'un Schorderet trop compromis qu'avait exigé l'évêque n'entrava en rien ces efforts d'organisation, le nombre de ses disciples y suffisant largement. Une estimation du nombre de prêtres engagés activement dans les œuvres néo-ultramontaines parvient à un total de plus de 50 prêtres dont 10 doyens sur les 13 que comptait le canton. Quant aux quelque 120 prêtres qui restaient, dont un cinquième de germanophones, s'ils n'entrèrent pas directement dans la lutte des partis, leur sympathie allait au camp représenté comme le plus favorable à l'Eglise, en l'occurrence celui de l'évêque.

Jamais l'union de ce clergé et de l'extrême-droite «pour la défense de la religion en danger», ne fut aussi manifeste que lors des élections de 1881. L'idéal de la Restauration du règne social

<sup>72</sup> Le soutien public accordé par Cosandey aux conservateurs lors des élections marque cependant les limites de cette modération à usage ecclésiastique principalement.

du Christ dans le canton que les néo-ultramontains n'avaient cessé de proclamer allait-il s'incarner enfin? La bénédiction du clergé donnée à l'entreprise de conquête du pouvoir par l'extrême-droite ne marquait-elle pas en fin de compte la poussée sociologique des masses rurales qu'avait su encadrer une nouvelle élite politique? Dans la lutte sans merci engagée contre les modérés, le clergé néo-ultramontain avait apporté néanmoins, avec sa foi et ses outrances, la pierre angulaire de la «République chrétienne» que Georges Python prétendra établir.

## Conclusion

Le poids du facteur religieux et particulièrement ecclésiastique est indéniable dans l'évolution qui a marqué cette coalition. La constatation paraît banale dans ce XIX<sup>e</sup> siècle fribourgeois où la puissance de l'Eglise est une constante de la vie politique. La lenteur avec laquelle s'opéra le processus d'éclatement nous offre cependant l'indice d'une évolution originale.

Elle tient en premier lieu à la commotion subie par l'Eglise durant l'épisode radical de 1848 et qui sera difficile à surmonter comme le révèlent les courbes des effectifs et des vocations. Mais non moins sévère avait été l'abaissement des conservateurs. Malgré leur solide base populaire et la prépondérance de leur députation, ils doivent laisser longtemps la barre aux modérés. Et la montée de l'extrême-droite se fera laborieuse, due davantage à l'effacement des chefs modérés qu'à un dynamisme interne. La puissance relative de ce tiers-parti est à souligner. Sa présence sur la scène politique fribourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle est plus fugace d'ordinaire. Le fait de compter un sympathisant en la personne de Marilley n'est pas sans importance.

Mais c'est en fin de compte par l'Eglise à qui les faveurs accordées en 1857 n'étaient pas gratuites que s'opéra le redressement de l'aile droite de la coalition. Par l'activisme de ce jeune et

nombreux clergé plein de fougue et fasciné par les thèses ultramontaines, l'Eglise se renouvelle et à la faveur de la crise religieuse et fédéraliste des années 1870 communiquera son élan au parti extrême à travers les luttes contre le libéralisme. Les affrontements de la succession épiscopale illustrent bien le poids grandissant qu'avait pris le facteur religieux dans la stratégie des partis.

Mais en fin de compte, au delà de ce qui fut dénoncé comme étant du cléricalisme, et à travers ce catholicisme politique dont le clergé fut un pilier, demeure la question du fondement de l'influence réelle du clergé en matière politique. Certes, son pouvoir religieux est très grand sur les masses comme le prouvent les enquêtes sur la pratique pascale. Doit-on considérer cependant que l'attitude politique dérive de l'attitude religieuse dans ce renforcement du conservatisme ou, en suivant Goguel<sup>73</sup>, faut-il y voir deux aspects complémentaires d'un certain type de personnalité ?

La propension des masses à l'attitude conservatrice n'aurait-elle pas alors singulièrement aidé le clergé qui ne l'aurait, en fait, que «baptisée»? La réponse devra être donnée par de nouvelles approches de la question que cet article voudrait susciter.

---

<sup>73</sup> Goguel, F.: *Religion et politique en France*. In: *Revue de science politique*. 1966 (16), p. 1179.